



DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 6 février 2012

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Adoption de comptes rendus.	3
2012, DRH 5 G - Création d'une prestation d'action sociale facultative sous la forme d'aides exceptionnelles versées aux agents de la collectivité parisienne en situation de précarité.	3
2012, DDEEES 4 G - Subvention et convention (1.749.000 euros) avec l'association "Mission Locale de Paris".....	5
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de l'emploi à R.F.I., France 24 et à Monte-Carlo Doualiya.....	7
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux salariés de l'Hôtel Concorde Montparnasse.....	8
2012, DDEEES 37 G - Approbation du lancement d'un appel à projets (350.000 euros) en vue d'encourager la mise en oeuvre de parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers CUCS.	8
2012, DEVE 34 G - Approbation et signature des marchés issus de 3 consultations pour l'entretien des espaces verts attenants aux équipements publics, aux cimetières et autres espaces verts extra-muros ainsi que l'insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts de certains équipements parisiens.....	11
2012, DPE 22 G - Approbation de la contribution écrite du Conseil de Paris au débat public "Crue Seine Bassée".....	13
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la recherche de locaux pour le 11e secteur de pédo-psychiatrie (19e).....	21
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au projet de transfert du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine vers l'hôpital Tenon. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	22
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un poste à temps complet supplémentaire pour le service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine. <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation préoccupante de la maternité des Bluets. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de la maternité des Bluets.....	24
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction faite aux services funéraires d'apporter les soins de corps aux personnes atteintes du VIH.	27
2012, DASES 15 G - Approbation du principe, des modalités de passation d'un marché à bons de commande de prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement physique de jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris (article 30).	28
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du square Alexandre et René Parodi (16e). <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur le square Parodi. <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la révision de la loi sur l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.	29
Souhaits de bienvenue.....	31
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du square Alexandre et René Parodi (16e). <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur le square Parodi. <u>Vœu</u> déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la révision de la loi sur l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. (suite).....	31
2012, DASES 75 G - DDEEES 45 G - Signature d'une convention entre Pôle emploi et le Département de Paris portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris.	33
2012, DASCO 4 G - Fixation des tarifs de restauration scolaire et d'internat pour la rentrée 2012 (collèges publics). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif de la contribution financière des familles à la restauration scolaire dans les collèges.....	35
2012, DASCO 9 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2012-2013.....	36
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la publication du coût réel des repas servis dans les collèges parisiens.....	41
2012, DU 3 G - Cession d'un bien immobilier départemental 11-13 rue Albert Bayet (13e).	42
Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.....	42
Modification de la composition de la 4e Commission.....	43

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	43
Clôture de la séance.	43
Vote spécifique.	43
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	43
Liste des membres présents.	46
Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	47
Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.....	48

La séance est ouverte à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte-rendu sommaire de la séance des lundi 12 et mardi 13 décembre 2011 a été affiché. Le procès-verbal intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2012, DRH 5 G - Création d'une prestation d'action sociale facultative sous la forme d'aides exceptionnelles versées aux agents de la collectivité parisienne en situation de précarité.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous examinons le projet de délibération DRH 5 G relatif à la création d'une prestation d'action sociale facultative sous la forme d'aides exceptionnelles versées aux agents de la collectivité parisienne en situation de précarité.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, par ce projet de délibération, notre collectivité souhaite s'engager dans la création d'une prestation d'action sociale facultative sous la forme d'aides exceptionnelles versées aux agents de la collectivité parisienne en situation de précarité. Bien évidemment, le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche votera ce projet de délibération.

Beaucoup de facteurs peuvent mettre des agents de notre collectivité en situation de précarité et nous nous devons de contribuer à les aider à s'en sortir. Mais, mes chers collègues, le moyen le plus efficace de lutter contre la précarité, plus que les aides, est d'engager notre collectivité dans la "déprécarisation" de ses agents.

Je suis d'ores et déjà intervenue en décembre sur le sujet à l'occasion de notre débat budgétaire. Il me semble nécessaire d'insister à nouveau à l'occasion de ce projet de délibération.

Comme vous le savez, le Sénat a adopté fin janvier le projet de loi sur les non-titulaires dans la fonction publique. Cette loi sera effective avant les présidentielles. Elle débouchera nationalement sur 40.000 titularisations et la transformation des C.D.D. de 100.000 agents en C.D.I. Ces chiffres peuvent paraître conséquents. Mais face à la réalité du million de non-titulaires dénombrés, c'est bien peu.

La question est : combien d'agents de la collectivité parisienne seront concernés par ces mesures ? Pouvez-vous nous confirmer, Madame ERRECART, qu'il ne s'agirait que de 800 agents sur quatre ans ? À combien dénombrons-nous réellement les agents non-titulaires de notre collectivité ?

Il ne s'agit pas de nier ce que la Ville a accompli au niveau de la "déprécarisation" des personnels, mais beaucoup reste à faire. On dénombrerait ainsi près de 4 millions d'heures de vacation présentes dans toutes les directions de la Ville, ce qui correspondrait environ à 3.500 emplois équivalents temps plein, 2.651 postes en C.D.D. et C.D.I. non-titulaires, auxquels s'ajoutent les 2.000 agents essentiellement féminins des caisses des écoles, sans parler des assistantes maternelles.

Mes chers collègues, derrière ces chiffres, il faut prendre conscience des situations dramatiques qui sont subies. Des temps partiels imposés, notamment à des femmes, essentiellement, avec moins de 500 euros par mois pour vivre, qui ne peuvent postuler à un logement, qui sont dans l'incertitude permanente.

Oui, derrière, on retrouve des travailleuses et des travailleurs pauvres. Cette prestation d'action sociale facultative sera-t-elle donc versée à tous les agents de la collectivité parisienne en situation de précarité qui en ont donc de fait besoin ? Et de quel montant sera-t-elle ? Pour quelle durée ?

Mes chers collègues, l'ensemble des agents de notre collectivité qui subit la précarité a d'abord et avant tout besoin de dignité. Et cette dignité passe par l'accès à un statut social stable, donc une titularisation. Alors, il est temps que nous ayons accès à un recensement précis avec la liste des non-titulaires en place dans chaque direction.

Nous devons nous engager dans une réflexion sur la notion de besoin permanent auquel doivent correspondre des titulaires. La vacation, comme tout autre statut précaire, doit être réservée pour les seuls besoins temporaires. Aussi, dans l'attente d'application du protocole local de "déprécarisation", et pour le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, il est important que l'ensemble des agents non-titulaires soient bien maintenus à leur poste.

Enfin, il nous semble important de ne pas appliquer la loi relative à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique au rabais par l'embauche de C.D.I., mais bien au contraire par la titularisation des personnels concernés et par l'amélioration des droits de celles et ceux qui ne seront pas titularisés, comme les étrangers non communautaires notamment.

Alors, oui, mes chers collègues, pour conclure, et Madame la Présidente, venir en aide aux précaires, c'est bien, les sortir de la précarité c'est mieux ! Et notre premier objectif doit être celui de l'éradication de la précarité. Nationalement, le Front de Gauche défend la titularisation des 850.000 précaires de la fonction publique.

À Paris, nous pouvons et devons porter une ambition équivalente. Je souhaite donc à l'occasion de cette délibération que nous puissions avoir des précisions sur ce qui est prévu concernant les discussions sur le plan de "déprécarisation".

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Maité ERRECART pour vous répondre.

Mme Maité ERRECART, au nom de la 2e Commission. - Madame SIMONNET, vous commettez une petite erreur d'appréciation à propos de cette délibération, car elle ne concerne pas en principal les précaires. Il faut que vous sachiez que les aides exceptionnelles sont attribuées à 75 % à des titulaires, à 10 % à des contractuels, et c'est donc à 15 % à des apprentis, des contrats aidés, des vacataires.

C'est une aide ponctuelle donnée sur délibération de travailleurs sociaux que nous avons à la Ville, et qui correspond quelquefois à des retards de charges locatives, des difficultés passagères qu'il peut y avoir sur tel ou tel sujet, à l'occasion d'une rupture familiale, etc.

Ce sont des aides d'environ 300 euros en moyenne. C'est quelque chose qui est vraiment l'appui très ponctuel apporté par les travailleurs sociaux.

Ceci étant, vous avez raison d'aborder la question de la "déprécarisation" ou des précaires à la Ville. C'est un sujet que nous allons examiner au cours de cette année. Nous attendons d'abord bien entendu que les textes de loi puissent être mieux connus dans leur périmètre, mais sans attendre cela nous avons effectivement réalisé un inventaire de la situation de ce que l'on peut appeler les précaires à la Ville, que ce soit au titre des vacataires ou des contractuels, et nous avons commencé à en discuter avec les partenaires sociaux.

Mais je voulais vous dire que ce n'est pas l'objet de cette délibération qui porte sur des aides sociales qui ne concernent que minoritairement ceux que vous appelez les précaires, même s'ils sont ponctuellement bénéficiaires de ces aides.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DRH 5 G).

2012, DDEEES 4 G - Subvention et convention (1.749.000 euros) avec l'association "Mission Locale de Paris".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 4 G relatif à l'attribution d'une subvention et convention de 1.749.000 euros avec l'association "Mission Locale de Paris".

La parole est à Mme Claire MOREL.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, taux de chômage des jeunes : 22 % ; services publics de l'emploi...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Si vous voulez bien faire un peu moins de bruit : le sujet mérite attention !

Mme Claire MOREL. - ... taux de chômage des jeunes : 22 % ; services publics de l'emploi en déshérence avec réduction des moyens à Paris, notamment 150 emplois en moins en 2011.

Voilà deux données qui à elles seules pourraient résumer le manque de politique de l'emploi en France. Il n'est pas question ici de décréter qu'il existe des solutions miracles et immédiates contre le chômage des jeunes, mais de souligner qu'il n'est pas non plus imaginable de penser que réduire les moyens en faveur de l'emploi contribuera à réduire le chômage.

À Paris, c'est la "Mission Locale de Paris", qui se mobilise pour l'emploi des jeunes. 20.000 jeunes ont ainsi été suivis en 2010. C'est l'illustration de la mobilisation de la Ville et de ses élus en charge de l'emploi et de la jeunesse, MM. Christian SAUTTER et Bruno JULLIARD, mais aussi l'illustration de la mobilisation de trois financeurs : le département de Paris, la région et l'État.

Quand les services des collectivités locales et de l'État coopèrent, il est donc possible de consacrer des moyens suffisants. Si l'État pouvait faire de même en faveur de Pôle Emploi et de la politique de lutte contre le chômage...

Vous le savez, l'association "Mission Locale de Paris" a été créée le 23 février 2011 suite au souhait commun des trois principaux financeurs de fusionner les cinq missions locales parisiennes en un unique opérateur dans le but d'améliorer l'offre de services proposée aux jeunes Parisiens en termes d'insertion professionnelle et sociale, de définir une politique locale, concertée et unique en ce domaine, et de mutualiser certaines compétences.

Si la "Mission Locale de Paris" a été unifiée, les cinq missions locales parisiennes initiales dans les 11e, 13e, 14e, 18e et 19e arrondissements demeurent essentielles dans le nouveau dispositif et sont ainsi transformées en sites territoriaux dotés de cinq organes consultatifs : les comités locaux d'orientation. Ces derniers ont pour mission désormais d'assurer une veille territoriale sur la situation des jeunes, de connaître et anticiper les attentes des jeunes, mais aussi des partenaires, d'être en contact permanent avec les acteurs territoriaux en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et enfin, de proposer des orientations pour les évolutions futures de la mission locale.

Ces comités locaux d'orientation sont présidés par un ou une élue locale et animés par un directeur territorial, tout comme la mission locale de Paris est présidée par M. Bruno JULLIARD - en tant qu'élue, je tiens à le féliciter de cette fusion réussie - et dirigée par M. Antonio CORREIA en tant que directeur général.

Je vais m'arrêter quelques instants sur la direction générale de la mission locale, dont la structuration illustre la volonté du Département de toujours améliorer l'efficacité de son offre de services tout en s'appuyant sur le savoir-faire des équipes de chaque site.

La direction générale de la "Mission Locale de Paris", ce sont donc deux branches : une direction du développement, et une direction des fonctions support.

La Direction du Développement s'appuie sur le savoir-faire de chacun des responsables des cinq sites, qui sont également directeurs du développement de la "Mission Locale de Paris", en charge d'une thématique transversale.

Elles sont au nombre de cinq : l'emploi, la formation, l'accompagnement, l'information et l'orientation et, c'est une réelle innovation, un observatoire.

Jusqu'à-là, la multitude des acteurs dans le domaine de l'emploi des jeunes a toujours rendu impossible, du moins laborieuse, toute consolidation de données et de chiffres.

Il faut aussi noter qu'une telle structuration va permettre à la direction générale, aidée des cinq directeurs de développement, de mettre en œuvre plus facilement à une échelle parisienne des partenariats avec les grandes entreprises au bénéfice des jeunes Parisiens.

La deuxième direction, dite des fonctions support, est née du constat d'une nécessaire mutualisation et recentralisation de trois compétences : les ressources humaines et la formation des agents, la gestion des finances et enfin les services généraux. Tout cela devra permettre aux comités locaux de se concentrer sur des actions sur leurs territoires et leurs populations.

La présente délibération porte sur une avance de 1,7 million d'euros sur la subvention de fonctionnement de 2012 du Département de Paris à la mission locale de Paris, dans l'attente de la finalisation de la convention pluriannuelle d'objectif 2011-2013, entre la mission locale et ses trois financeurs. Effectivement, cette convention devait être renouvelée suite à la fusion des cinq missions locales parisiennes.

Pour information, en 2012, la subvention de la Ville et du Département de Paris sera de 2,9 millions d'euros, soit l'équivalent à quelques euros près de l'aide de l'Etat. C'est dire si l'insertion professionnelle et sociale des jeunes est une priorité de la collectivité parisienne depuis 2001.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Oui, Madame la Présidente, je réponds avec plaisir à l'exposé que Mme Claire MOREL a fait sur la "Mission locale de Paris", qui est une institution vraiment essentielle dans notre dispositif d'accompagnement des jeunes Parisiens, et en particulier de leur accompagnement vers l'emploi.

Il est clair que les missions locales ou la Mission locale, puisqu'elles ont été fusionnées sous l'autorité bienveillante de M. Bruno JULLIARD, que ces missions locales s'occupent à la fois de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Je voudrais d'abord rappeler un bref bilan du fonctionnement très positif de cette mission locale l'an dernier. Ce sont plus de 20.000 jeunes qui ont été pris en charge, ce qui est tout à fait considérable et Mme MOREL a bien souligné l'importance du chômage des jeunes et leurs difficultés, particulièrement accentuées depuis 2008, à pénétrer dans le monde du travail. Et sur ces plus de 20.000 jeunes qui sont suivis, le taux d'accès à un emploi durable, c'est-à-dire soit un contrat à durée indéterminée, soit un contrat à durée déterminée de plus de six mois ou une formation en alternance, ce taux de sortie positive est de l'ordre de 28 %. Je noterai au passage que ce résultat parisien est un peu supérieur au résultat que l'on constate sur la France entière.

Alors évidemment, tous les jeunes n'accèdent pas, malgré l'efficacité de l'action de la "Mission locale", à un emploi durable. D'autres trouvent aussi des solutions peut-être plus provisoires. Ainsi, 8.000 jeunes ont bénéficié d'un contrat de travail davantage temporaire. 3.500 environ ont bénéficié d'une formation. 459 ont pu s'immerger en entreprise et 263 sont revenus, si je puis dire, dans le système scolaire.

Comme Mme MOREL l'a fort bien expliqué, ce projet de délibération a pour but de verser un acompte de 60 % à ce réseau qui est particulièrement performant et dont notre Département peut être tout à fait fier.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 4 G).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de l'emploi à R.F.I., France 24 et à Monte-Carlo Doualiya.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule, déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative au maintien de l'emploi à R.F.I., France 24 et à Monte-Carlo Doualiya.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce vœu s'appuie sur le fait que le Gouvernement et les responsables de l'Audiovisuel extérieur de la France ont décidé de fusionner à marche forcée R.F.I. et France 24, ce qui a imposé 206 suppressions d'emploi en 2009 et un second plan social est prévu, qui vise à supprimer 126 emplois.

Cela évidemment aggraverait la situation de l'emploi à Paris, alors que notre Département connaît déjà un taux de chômage proche de 9 %, et nous mettrait dans cette situation un peu absurde où le Préfet de Paris contraindra R.F.I. à s'acquitter en contrepartie d'une taxe de revitalisation qui atteindrait environ 500.000 euros.

Ces suppressions d'emplois touchent essentiellement des postes de journalistes, mais il est vrai que leur disparition est de nature à mettre en cause des emplois de toute autre catégorie de personnels et à mettre en cause l'émission même de Radio France Internationale, qui est un média unique d'information, en français et dans plus de 10 langues.

C'est pourquoi nous formulons le vœu que M. le Maire de Paris interpelle M. le Ministre de la Culture et de la Communication pour s'opposer à ce projet de fusion aux conséquences humaines, sociales, économiques et culturelles néfastes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Christian SAUTTER va vous répondre. Je lui donne la parole.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, Mme FOURNIER vient de présenter un vœu qui, je crois, est important parce qu'il se situe au carrefour de nos préoccupations, en matière de service public et en matière d'emploi.

Service public, il s'agit de Radio France Internationale, de France 24 et de Monte-Carlo Doualiya qui sont des instruments de rayonnement international de notre pays à l'étranger. Je trouve extrêmement curieux qu'un Gouvernement qui a, semble-t-il, des ambitions affichées comme universelles, procède à des économies qui confinent au sordide sur ces diffusions de l'information et de la culture française à l'étranger.

En ce qui concerne l'emploi, Mme FOURNIER a fort bien expliqué que nous arrivons au deuxième plan social en deux ans pour Radio France Internationale. Le premier qui remonte à 2009 a concerné, elle l'a dit, 206 personnes. C'étaient en principe des départs volontaires, mais, d'après les informations que j'ai, beaucoup des personnes qui sont "volontairement" parties n'ont pas retrouvé d'emploi.

Il y a là quelque chose de tout à fait fâcheux en termes d'évolution de l'emploi. J'ajoute qu'une interrogation se pose en matière de conditions de travail. L'immeuble dans lequel ces services publics devraient s'installer n'est, paraît-il, pas d'une qualité extraordinaire.

La question se pose : qu'est-ce qui va occuper le vide ainsi laissé au sein de la Maison de la Radio ?

Parce que nous sommes attachés au service public, parce que nous sommes attachés au rayonnement de la culture française à l'étranger, parce que nous pensons que les salariés du service public doivent avoir des emplois et des conditions de travail tout à fait dignes, je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 1 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux salariés de l'Hôtel Concorde Montparnasse.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au soutien aux salariés de l'hôtel Concorde de Montparnasse.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, 40 des 77 salariés de l'hôtel Concorde de Montparnasse, qui sont des cuisiniers, réceptionnistes, serveurs soutenus par trois organisations syndicales, sont en grève depuis plus d'une semaine pour défendre leurs conditions de travail, qui sont par ailleurs complètement déplorables, à la fois en raison d'un manque criant d'effectifs (puisque'il faut savoir que c'est un hôtel de plus de 350 chambres qui, normalement, emploie près de 150 salariés) et parce que leurs rémunérations sont bien inférieures à celles d'autres établissements de ce type.

La Direction à l'heure actuelle a depuis plusieurs mois refusé d'entendre leurs revendications. Nous souhaitons, à travers ce vœu, que le Conseil de Paris, qui se doit d'être attaché au dialogue social et à la défense des conditions de travail des salariés, émette le vœu que le Conseil de Paris apporte son soutien aux salariés en grève de l'hôtel Concorde de Montparnasse et demande au Ministère du Travail d'organiser le plus rapidement possible une réunion de négociation entre les représentants des salariés et la direction de cet hôtel.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, Mme SIMONNET a déposé un vœu au ton très modéré sur un conflit social qui se déroule au sein de l'hôtel Concorde de Montparnasse.

C'est effectivement un bel hôtel de quatre étoiles, qui a 350 chambres, qui emploie 150 salariés, dont 90 emplois directs et une soixantaine en recourant à des sous-traitants. Il semble que ces salariés soient nettement moins bien traités que dans la moyenne de la profession.

Sans vouloir faire une ingérence dans un conflit social (ce qui n'est pas le but du Conseil de Paris), l'idée de pousser l'Etat à essayer de trouver une solution entre une Direction qui refuse de dialoguer et des salariés qui sont en grève me paraît tout à fait excellente.

C'est pourquoi je donne un avis favorable à ce vœu n° 2 G.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 2 G).

2012, DDEEES 37 G - Approbation du lancement d'un appel à projets (350.000 euros) en vue d'encourager la mise en oeuvre de parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers CUCS.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 37 G relatif à l'approbation du lancement d'un appel à projets (350.000 euros) en vue d'encourager la mise en oeuvre de parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers CUCS.

La parole est à Mme Léa FILOCHE et Mme Marinette BACHE se prépare.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Je suis vraiment ravie, particulièrement aujourd'hui, encore une fois, d'intervenir dans cette Assemblée sur les travaux de la gare Rosa Parks.

En effet, depuis quelques mois maintenant, le secteur entre Curial et Macdonald dans le 19e arrondissement connaît une nouvelle étape dans la rénovation importante que nous avons engagée il y a quelques années maintenant.

Tout d'abord, cette gare...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je ne suis pas sûre que ce soit le bon projet de délibération. Nous examinons le projet DDEES 37 G sur les parcours linguistiques.

Mme Léa FILOCHE. - Je suis désolée, l'intervention n'est pas prête...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous en prie. Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais prendre la relève sur cette délibération du Conseil général, associée d'ailleurs à la DPVI 32 du Conseil municipal, car elles me tiennent particulièrement à cœur et je ne voulais pas les laisser passer sans un petit mot, pas très long.

Nous savons que, pour les populations d'origine immigrée, une bonne intégration est fortement liée à l'accès à un emploi qui soit un emploi digne.

Nous savons que, au sein de ces populations, l'intégration des femmes est un sujet à part entière, d'autant plus que ces femmes sont quelquefois le seul pivot de la famille, donc, le seul adulte qui donnera stabilité aux enfants.

Nous savons combien ces femmes rivalisent souvent d'ingéniosité pour permettre à leur famille d'avoir une vie correcte.

Nous savons que ces populations sont très présentes dans nos quartiers politiques de la ville.

Nous savons donc qu'à la question de la maîtrise du français se joignent d'autres problématiques, comme l'accès à un logement décent, le droit aux soins, la possibilité de faire garder ses jeunes enfants, etc.

Aussi je voulais signaler l'intérêt de traiter simultanément la question de l'apprentissage du français et de l'accompagnement vers l'emploi.

Notre collectivité a entrepris cette démarche depuis plusieurs années, puisque c'est depuis 2007 que la Délégation à la politique de la ville, d'une part, et la Direction chargée de l'emploi, d'autre part, ont entrepris de cofinancer ce type d'action. C'est d'ailleurs avec un réel succès, puisqu'en 2010 c'est plus de 550 personnes qui en ont été bénéficiaires, dont - et j'y reviens - 80 % de femmes.

C'est par l'intermédiaire d'un appel à projets à formation que notre Municipalité a choisi de continuer ce type d'action. Il s'agit ainsi de cibler très exactement le public visé. D'abord, pas seulement ceux des ateliers socio-linguistiques, qui n'ont pas la mission d'insérer par l'emploi, et ensuite en prenant les personnes au niveau réel où elles en sont au niveau de l'apprentissage. Il ne faut pas faire double emploi avec les formations linguistiques, organisées dans le cadre du programme départemental d'accès à l'emploi, ou par ce qui est organisé par la Région et qui correspond à un niveau plus élevé en français.

Je veux enfin souligner, pour terminer, qu'au moment où le désengagement du Gouvernement dans la politique de la ville est patent, au moment où le Gouvernement condamne à mort les associations qui faisaient un excellent travail dans tous ces quartiers, en les privant de subventions, la collectivité parisienne met sur la table, pour ces projets, un budget de 440.000 euros. Voilà qui n'est pas rien et qui est également à saluer.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, je suis avec vous, je crois, qui êtes en charge de la politique de la ville, très fier de ce projet de délibération DDEEES 37 G qui, comme Mme BACHE l'a fort bien expliqué, a pour but d'apporter la possibilité à des femmes, le plus souvent, qui ont besoin de gagner leur vie pour faire vivre leur famille, ont besoin de connaître un minimum de français. Car, même si certains parlent d'emplois non qualifiés, pour des emplois de ménage ou des emplois de gardiennage, en fait, il est nécessaire de connaître un minimum de français pour pouvoir exercer ce type de profession.

Donc, comme c'est souvent le cas, nous passons par le relais d'associations, Mme BACHE a bien rappelé qu'en 2010 ce sont vingt associations qui ont aidé 558 personnes, dont 80 % de femmes, à avoir cette formation linguistique qui est vraiment ciblée sur l'accès à un métier.

Et là, nous proposons de faire la même chose pour l'année qui vient.

Je voudrais ajouter deux remarques qui, je pense, sont importantes. La première est que souvent, aux termes de cette formation linguistique, est délivrée ce que l'on appelle dans le jargon le D.I.L.F., c'est-à-dire le diplôme initial de langue française. Et ce diplôme initial de langue française est souvent le premier diplôme que ces femmes acquièrent et elles en sont très fières. Je pense que nous pouvons aussi être fiers de ce qu'elles soient fières d'avoir le D.I.L.F.

Et avec vous, Madame STIEVENARD, avec Mme Pascale BOISTARD, nous organiserons cet automne à l'Hôtel de Ville une cérémonie de remise de ce diplôme initial de langue française à des femmes qui, avec beaucoup de courage, beaucoup de talent, ont franchi cette première barrière vers l'accès au travail.

J'ajoute, deuxième et dernière remarque, que Mme Pascale BOISTARD, en lien avec ce que nous avons dit ce matin en débattant de la métropole, est en train de réfléchir à ce que l'action que nous menons, sur les cours de français à visée professionnelle, ne soit pas seulement restreinte à Paris mais soit, si je puis dire, articulée avec ce qui se fait dans les départements voisins. Car il faut trouver des horaires et des modalités, il faut trouver une proximité qui est vraiment essentielle pour ces personnes qui ont souvent des charges familiales et parfois même des charges professionnelles assez lourdes.

C'est une belle délibération dont je pense que nous la voterons à l'unanimité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente, au nom de la 5e Commission. - Merci.

A mon tour, je voudrais remercier Mme Marinette BACHE d'avoir mentionné les deux délibérations inscrites, une au municipal et une au Département. M. SAUTTER, au sein de sa délégation, apporte des moyens renforcés à hauteur de 350.000 euros, qui sont complétés par une enveloppe de 90.000 euros, issus de la délégation à la politique de la ville, dans le droit fil de la communication du Maire de Paris en mars dernier, tendant à une action forte et volontariste en matière de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue.

Nous avons déjà décidé ici, en octobre dernier, la création de deux nouveaux pôles de lutte contre l'illettrisme au Nord et au Sud de Paris, en complément du pôle existant déjà à l'Est. C'est une nouvelle chance d'apprendre à lire et à écrire offerte à nos jeunes avec des pédagogies adaptées.

Là, grâce à cette délibération, on complète l'offre globale pour répondre à des besoins diversifiés, car, pour certaines formations, les pré-requis sont trop élevés pour les personnes concernées et donc la palette aujourd'hui est ainsi complète.

J'espère que nous voterons tous dans l'enthousiasme ce renforcement de moyens porté en effet par plusieurs adjoints. Vous avez cité, Monsieur SAUTTER, Mme Pascale BOISTARD et j'y associe Mme Fatima LALEM.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 37 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 37 G).

Je vous en remercie.

2012, DEVE 34 G - Approbation et signature des marchés issus de 3 consultations pour l'entretien des espaces verts attenants aux équipements publics, aux cimetières et autres espaces verts extra-muros ainsi que l'insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts de certains équipements parisiens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen de la 4e Commission avec le projet de délibération DEVE 34 G.

J'ai un orateur inscrit, M. Jacques BOUTAULT, à qui je donne la parole.

M. Jacques BOUTAULT. - Madame la Présidente, je vous remercie.

La collectivité parisienne doit et peut adapter la configuration de ses marchés en termes de taille et de compétences, avec un allotissement qu'il convient, afin que les entreprises d'insertion, par l'activité économique et les entreprises du secteur protégé, puissent répondre à ces appels d'offres.

Nous en avons un bon exemple avec cette délibération, puisqu'à la demande de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, une étude a été réalisée avec pour but d'identifier, d'une part les prestations que la Ville n'est pas en mesure d'assumer elle-même en régie, parce que ne faisant pas partie du cœur des métiers des agents de la DEVE et, d'autre part, les prestations qui sont déjà externalisées et qui pourraient être confiées aux structures d'insertion par l'activité économique (autrement appelées les S.I.A.E.) à l'occasion du renouvellement de ces marchés.

Cette étude a permis d'identifier un marché d'un montant de 9 millions d'euros sur quatre ans. Il s'agit du marché d'entretien des espaces verts des équipements municipaux et départementaux non ouverts au public, comme les jardins des centres d'animation, les bibliothèques, les musées et écoles ou encore des crèches. Des marchés qui pouvaient être allotés différemment pour que les entreprises du secteur aidé puissent y répondre.

Ce marché qui pourra être lancé par la Ville dès que nous aurons voté cette délibération, porte sur un renouvellement à partir du 1er août 2012, et il est formulé de façon à être parfaitement adapté à la mise en place de dispositifs d'insertion en raison de sa taille importante, de sa durée, quatre ans renouvelables, et de la technicité limitée des prestations.

Un travail important avait été préalablement engagé par la DEVE et la Direction des Achats pour identifier ce qui dans ce marché pourrait être confié à des S.I.A.E., modèles qui pourraient ensuite valablement être étendus à d'autres directions de la Ville.

L'idée était de mener un travail d'allotissement en fonction de la taille des sites et le travail a été couronné de succès, puisque, par exemple, le marché de la DEVE que l'on nous demande d'approuver présente des clauses sociales via l'article 14 du Code des marchés publics avec au moins 10 % des heures travaillées confiées à des salariés en insertion, l'entretien d'un cimetière à Ivry confié à une entreprise du type E.S.A.T. selon l'article 15.

Il me reste combien de temps ?

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - 2 minutes.

M. Jacques BOUTAULT. - Excusez-moi, je n'ai pas relu le règlement intérieur, récemment...

Et l'attribution, enfin, de micro-lots qui permettent à des régies de quartier de répondre à ces marchés.

L'ensemble de ces dispositifs devrait permettre de créer 10 équivalents temps plein par an, soit l'équivalent d'une trentaine de postes d'insertion. L'enjeu n'est pas moindre puisque sur un seul marché, cela équivaut à peu près à 5 % des 210 équivalents temps plein insertion créés par la Ville de Paris en 2011.

L'idée de cette intervention, mais un vœu suivra pour que l'on puisse faire de ce principe d'action une généralité, vous l'aurez bien compris, c'est qu'il serait bien que l'approche élaborée sur le marché d'insertion des espaces verts dans les établissements municipaux, tel que nous allons le voter, puisse être étendue aux autres marchés d'entretien de la Ville.

Cela aurait pu être le cas d'ailleurs sur la DVD 5, c'est dommage que cela ne puisse pas l'être à ce jour, mais nous progresserons, je n'en doute pas.

Merci pour votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Durant cette mandature, j'ai souhaité que les espaces verts parisiens servent de support à des dispositifs d'insertion pour les populations en situation d'exclusion pour deux raisons.

La première est que notre ville se doit d'utiliser tous les leviers dont elle dispose dans sa réponse à la crise sociale que nous traversons.

La seconde, parce que ces personnes en situation précaire se replient de plus en plus dans nos espaces verts, SDF, jeunes en rupture, etc., le pari étant qu'en donnant cette utilité sociale aux parcs et jardins, ceux-ci seront mieux respectés.

Une étude-action a donc été réalisée en 2011 par le bureau d'études "Oxalis" pour identifier des prestations que la Ville n'est pas en mesure d'assumer en régie, M. Jacques BOUTAULT l'a rappelé, et qui ne font pas partie du cœur de métier des agents de la DEVE, et que la DEVE pourrait confier à des chantiers d'insertion, des chantiers écoles.

Pour identifier également des prestations qui sont déjà externalisées, et qui pourraient être confiées à des structures d'insertion par l'activité économique, à l'occasion du renouvellement de ces marchés.

C'est ce dernier volet de l'étude qui a permis d'identifier le marché d'entretien des espaces verts des établissements municipaux, un marché de près de 9 millions d'euros sur quatre ans, consacré à l'entretien des espaces verts des équipements municipaux et départementaux non ouverts au public, du type centres d'animation, bibliothèques, musées, écoles ou encore crèches.

Ce marché qui va être relancé par la Ville en vue d'un renouvellement au 1er août 2012, est parfaitement adapté à la mise en place du dispositif d'insertion en raison de sa taille, de sa durée et de la technicité limitée des prestations.

Un long travail a donc été engagé avec la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et la Direction des Achats pour identifier ce qui dans ce marché pourrait être confié à des structures d'insertion et selon quelles modalités.

Un travail fin d'allotissement en fonction de la taille des sites et de leur localisation géographique a été réalisé, ainsi qu'une adaptation des prestations attendues de façon que les établissements et services d'aide par le travail ou ESAT et les structures d'insertion par l'activité économique puissent répondre. On a donc ainsi sorti des prestations d'élagage et de dessouchage des arbres pour des questions de sécurité et d'outillage requis.

Ce marché comporte aussi des clauses sociales via l'article 14 du Code des marchés publics, avec au moins 10 % des heures travaillées confiées à des salariés en insertion.

L'entretien du cimetière d'Ivry sera confié à une entreprise du secteur protégé type ESAT. Je le rappelle pour ceux qui ne le connaissent pas, ce sont les entreprises dont les salariés sont des personnes handicapées.

De même, l'entretien du cimetière des Batignolles sera confié à une structure d'insertion.

Toujours dans le cadre de ce marché, l'attribution de micro-lots à des régies de quartier dans les 12e, 13e, 14e et 19e arrondissements, à savoir les arrondissements où les régies se sont déclarées intéressées par ce marché à l'occasion de l'étude réalisée par Oxalis, est prévue.

Parallèlement, il est également prévu de confier d'autres micro-lots à des chantiers d'insertion qui sont déjà opérationnels sur le territoire parisien en matière d'entretien d'espaces verts afin de renforcer ces structures, et incidemment, de s'appuyer sur les moyens qu'ils ont déjà mobilisés (base vie, encadrement technique et suivi social). L'entretien de ces sites sera confié à des chantiers d'insertion sans mise en concurrence comme le permet la loi via une convention d'objectifs.

L'ensemble de ces dispositifs devrait permettre de créer quelque 10 équivalents temps plein par an, soit l'équivalent d'une trentaine de postes d'insertion dans la mesure où un emploi aidé travaille 24 heures par semaine, et que la moitié de ce temps est consacré à la formation de la personne.

Ces dispositifs d'insertion ont un coût et ils seront pris en charge par le Programme départemental de l'insertion et de l'emploi.

Il a été demandé aussi à la Direction des Achats de repérer dans sa programmation les marchés qui d'ici 2014 pourront être l'objet d'une démarche similaire, voire plus volontariste encore avec la mise en œuvre de l'article 53 du Code des marchés publics, article qui permet de pondérer, dans la notation de l'offre d'une entreprise, le dispositif d'insertion qu'elle propose de mettre en place.

C'est la première fois que dans un même marché, nous mettons en œuvre autant de dispositifs d'insertion permis par les marchés publics.

Cela a demandé beaucoup de volonté politique des adjoints concernés, et un fort investissement de la part de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et de la Direction des Achats.

Je souhaite, et c'est également le cas de Mme Camille MONTACIÉ, Mme Seybah DAGOMA et Mme Véronique DUBARRY avec qui j'ai travaillé étroitement sur ce dossier, que la méthodologie élaborée à l'occasion de cette délibération soit reproduite sur d'autres marchés.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 34 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 34 G).

2012, DPE 22 G - Approbation de la contribution écrite du Conseil de Paris au débat public "Crue Seine Bassée".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet délibération DPE 22 G relatif à l'approbation de la contribution écrite du Conseil de Paris au débat public "Crue Seine Bassée".

Allez-y, Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Madame la Présidente.

Nous avons tous en tête les images de la crue de la Seine en 1910 et nous sommes conscients que la possibilité d'inondation similaire existe.

Certes, depuis un siècle, de nombreux aménagements ont été conçus, qui limiteraient en partie l'impact de tels événements.

Il s'agit notamment des quatre lacs réservoirs gérés par l'établissement public des grands lacs de Seine, qui permettent de diminuer la montée des eaux et fournissent aussi un soutien d'étiage. Le risque d'inondation est ainsi minimisé, mais n'est pas éliminé, et 830.000 personnes sont directement menacées par une crue de type centennale en Ile-de-France, dont 157.000 à Paris.

En termes de surface, plus de 10 % de la surface de Paris est concerné par le risque de crue.

La question est de savoir comment renforcer la protection de l'Ile-de-France et de Paris et donc, comment s'inscrire dans le débat public lancé par les grands lacs de Seine, avec le projet d'aménagement de la plaine de la Bassée.

Pour résumer le projet, il s'agit de construire quelques kilomètres en amont du confluent de la Seine avec l'Yonne sur 2.300 hectares, 58 kilomètres de digues qui délimiteraient une dizaine de grands casiers.

En cas de crue, les eaux de la Seine seraient en partie pompées et stockées dans les casiers.

Au final, le niveau des eaux en cas de crue, donc de type centennale, de type 1910 serait réduit de 20 centimètres à Paris, 25 à Alfortville, et le montant estimé des dégâts passerait de 5,9 milliards d'euros à 4,3.

La délibération qui nous est proposée présente la contribution de Paris au débat public et pointe trois éléments du dossier qui nous semblent essentiels.

Outre la conscience du risque inondation, cette contribution évoque les enjeux environnementaux et la question des financements, et je vais revenir sur ces deux points.

L'aménageur vante les mérites écologiques de l'ouvrage qui doit s'accompagner d'un projet de restauration d'une partie des zones humides du secteur.

Il s'agit d'un espace riche en biodiversité mais fragile et qui bénéficie de plusieurs protections.

Si les déclarations d'intention du maître d'ouvrage sont louables, on ne dispose que de très peu d'informations sur l'impact qu'aurait le projet sur la faune et la flore. Et le principe même du pompage de l'eau à un fort débit, outre son caractère énergivore, paraît peu adapté à un milieu aussi fragile et, de ce fait, apparaît comme peu écologique.

De même, la plaine de la Bassée constitue un réservoir d'eau potable stratégique pour l'ensemble du bassin parisien. Et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a relevé que la qualité des eaux s'était dégradée ces dernières années, du fait de la pollution aux nitrates et aux pesticides. Le dossier soumis au débat public laisse entières les interrogations sur les circulations possibles des eaux souterraines et des eaux de surface, et les pollutions d'eau potable qui pourraient en résulter.

D'autre part, le financement du projet est également mal assuré. L'établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs, qui réunit Paris et les trois Départements de la petite couronne, a obtenu l'aide de l'Etat et de la Région pour les études préliminaires mais il est d'ores et déjà dans une situation financière difficile et le coût du projet est colossal. Il faut trouver 500 millions d'euros pour la réalisation de l'aménagement.

Aussi, il nous semble nécessaire d'explorer la pertinence de pistes alternatives, qui ont prouvé ailleurs leur efficacité dans la prévention du risque d'inondation, la retenue des eaux de pluie à la source, l'aménagement local de vanes et de murettes, par exemple, pour une gestion plus "douce" du territoire et du fleuve. La multiplication de dispositifs locaux peut s'avérer aussi efficace que l'ouvrage voulu par l'aménageur.

Par ailleurs, le projet de la Bassée pose question quant à la cohérence des aménagements prévus sur la Seine. La plaine était, avant la canalisation du fleuve, dans les années 1970, une zone d'expansion naturelle des eaux du fleuve et contribuait, sans intervention humaine, à réduire les inondations en aval. C'est bien cette artificialisation du fleuve ainsi que l'urbanisation des zones inondables en Ile-de-France qui amènent aujourd'hui l'aménageur à proposer ce projet.

Or, des communes en aval espèrent déjà que le projet leur permettra de lancer l'urbanisation de nouvelles zones, en assouplissant les règles du Plan de prévention des risques inondation. Et à quelques kilomètres de là, c'est la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent, un aménagement potentiellement contradictoire qui est soumis au débat public.

Il semble donc que l'on s'apprête à reproduire les erreurs du passé dont il faut chercher à réduire les conséquences.

Enfin, c'est la question du rapport au risque qui est posée.

La ville est un système complexe dans lequel la population dépend d'infrastructures fortement interdépendantes. La technicisation et la complexification des territoires urbains rendent ces derniers de plus en plus vulnérables à la survenue d'un risque majeur, crue ou sécheresse aussi.

La logique actuelle veut que l'on réponde au risque par un projet reposant sur une haute technicité qui engendrera probablement des problèmes qu'il faudra un jour régler par des moyens techniques encore et toujours plus perfectionnés, rajoutant ainsi de la complexité au système urbain.

Nous pensons que c'est en termes de réduction de la vulnérabilité de nos territoires qu'il nous faut penser la gestion des risques. Ce n'est pas un hasard si les collectivités territoriales consultées, de même que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ont exprimé une certaine réserve sur ce projet. Ce débat sur l'arbitrage entre prévention du risque et réduction de la vulnérabilité du territoire, doit être mené en amont, si l'on peut dire, de celui sur un projet d'aménagement précis, par un débat démocratique préalable qui doit permettre de repenser notre rapport...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame FOURNIER, vous avez dépassé votre temps de parole très largement.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est ma dernière phase.

... qui doit nous permettre de repenser notre rapport à la ville, au territoire et au fleuve et qui s'inscrit parfaitement dans les problématiques métropolitaines dont il a été question ce matin.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

L'attention n'est pas optimale. Si vous pouviez faire un effort et être attentif, ce serait plus agréable pour les orateurs.

Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum !

M. Yves POZZO di BORGIO. - Le projet de la Bassée est un projet que je suis avec attention depuis longtemps car je considère qu'il doit être une priorité pour notre Capitale et que le temps presse.

Le risque d'une crue centennale, comparable à celle de 1910, est bien réel. Il ne s'agit plus de savoir si elle pourrait se produire mais quand elle se produira. Tous les experts s'accordent sur ce point.

En tant que responsable, et la Ville de Paris est profondément responsable, il nous faut donc prendre toutes les précautions de prévention, car une crue de cette ampleur serait terrible : au moins 17 milliards de dommages.

Je comprends les réactions de nos collègues "Verts", mais franchement, pour trois fleurs et mettre en comparaison de sauver trois fleurs pour 17 milliards d'euros, c'est quand même beaucoup !

Je crois qu'en plus de cela, l'urgence fait que leurs arguments ne sont pas si recevables que cela.

Ce seraient :

- 17 milliards de dommages ;
- plus 850.000 Franciliens directement exposés à l'inondation, c'est-à-dire qu'ils seraient sous l'eau ;
- 2 millions de personnes privées d'électricité, donc qui achèteraient des bougies.

La Région-Capitale représente 30 % du P.I.B. national. On ne peut se permettre de plonger notre économie dans une telle paralysie.

Si un plan de prévention a été mis en place et si des structures de barrage et aires de stockage existent, Paris et sa Région restent très vulnérables. Le projet de la Bassée élaboré par les Grands Lacs de Seine apparaît particulièrement pertinent dans ce contexte, même si je rejoins ma collègue écologiste tout à l'heure, qui aurait pu dire : "On aurait peut-être pu réfléchir de façon différente".

Mais les choix sont faits et il faut les assumer. Pourquoi ?

Les études menées par les Grands Lacs de Seine montrent que la Bassée permettrait d'empêcher d'atteindre un seuil critique d'inondation en faisant baisser le niveau des eaux de 25 centimètres. Ce n'est apparemment rien, mais 1 centimètre suffit pour que l'on ait 17 milliards de dégâts. Soit d'éviter 17 milliards de dommages en surface, c'est considérable.

Je crois que nous avons tous conscience des enjeux de ce risque et que l'efficacité de ce projet s'avère convaincante.

Alors, reste la question du financement : un peu moins de 500 millions d'euros globalement.

C'est vrai que c'est un projet lourd, qui peut apparaître élevé, mais il faut le mettre en perspective avec les dommages qu'il peut éviter. C'est un vrai projet à caractère métropolitain, à l'heure où l'on parle de gouvernance, où l'on veut créer une solidarité et une cohérence entre les territoires de l'Île-de-France -c'était le débat de ce matin -, nous avons là une opportunité de démontrer que cet esprit métropolitain peut trouver une réalité et j'aurais aimé que

le Maire de Paris soit là pour en prendre conscience parce que, quand nous serons sous l'eau, ce sera lui le principal responsable.

Le plan de financement dans les dossiers de débat prévoit une répartition de 80 % pour l'Etat et la Région et 20 % à la charge des Grands Lacs de Seine, dont le financement est assuré à 50 % par la Ville de Paris, c'est-à-dire 50 millions d'euros pour la Ville. Nous avons, cette année, reçu 1 milliard de mutations mobilières. Et on ne demande que 50 millions d'euros pour nous sauver, pour éviter que l'on soit sous l'eau, pour éviter qu'on vienne au Conseil de Paris en bateau !

Voilà !

Compte tenu des enjeux et des priorités, c'est un montant que la Capitale peut assumer, surtout en comparaison avec les 37 ou 42 millions que nous mettrons pour l'aménagement des berges, pour faire des "jeu-jeux" et des flonflons ! Il vaudrait peut-être mieux d'abord protéger la ville que s'amuser ! Et je crois que le choix est important.

J'ai eu l'occasion d'interpeller les Ministres à plusieurs reprises au Sénat sur ce dossier. Les choses avancent mais pas assez vite. Il est vrai que nous avons besoin, et je le dis, des engagements plus fermes de l'Etat et de la Région, mais c'est aussi à notre Département de se mobiliser davantage, de montrer qu'il entend en faire une de ses priorités d'action et, en tant que premier contributeur des Grands Lacs de Seine qui est maître d'ouvrage, c'est à lui de jouer un rôle moteur.

Bien sûr qu'il reste encore des réglages à trouver sur la répartition du financement avec les collectivités, en particulier celles les plus bénéficiaires du projet, mais en ne se montrant pas plus résolue, et c'est le problème de la Ville, la collectivité parisienne contribue à laisser traîner les choses, ce qui s'avèrerait contreproductif pour nous, pour les Parisiens, pour l'Ile-de-France et pour la France.

Puisque la Ville entend être précurseur de la dynamique métropolitaine, elle doit prendre les devants et entraîner différents partenaires, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Je souhaite donc que notre Conseil s'engage formellement dans ce projet actuellement soumis au débat public et qu'il envoie un signal positif dans sa volonté de mener à bien ce projet de la Bassée.

Voilà, mes chers amis, j'espère beaucoup d'enthousiasme sur ce dossier !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Daniel MARCOVITCH.

M. Daniel MARCOVITCH. - Madame la Présidente, mes chers collègues, au moment où vous nous demandez d'approuver le cahier d'acteur préparé pour participer au débat public sur le projet de la Bassée, il me semble utile de recentrer le débat sur ses véritables enjeux.

Pour cela, je vous donnerai trois dates : 1910, 1955 et 1982.

Trois dates qui évoquent trois crues, d'importances différentes mais ayant des conséquences qui ont pu être soit très gênantes comme en 1982, voire catastrophiques comme pour la crue centennale de 1910.

De 1947 pour le lac de Panetière sur l'Yonne à 1990 pour les deux lacs réservoirs sur l'Aube, le Département de la Seine, puis à partir de 1969, les Départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne se sont dotés de protections, à la fois contre les inondations, mais également pour le soutien d'étiage en cas de sécheresse prolongée, en installant des barrages-réservoirs sur la Seine et ses trois principaux affluents : l'Yonne, la Marne et l'Aube.

Nous savons que la fonction de soutien d'étiage est bien remplie à ce jour par les installations existantes puisque l'été 2011, qui a été l'un des plus secs depuis un demi-siècle, n'a pas vu le niveau des fleuves, et en particulier de la Seine, baisser de façon alarmante.

Il n'en est pas de même de la lutte contre les inondations car l'écrêtement des crues permis par les lacs-réservoirs réduirait certes le niveau de la catastrophe mais n'empêcherait pas les atteintes aux réseaux principaux qui sont ceux des transports souterrains - métro et R.E.R. -, l'électricité, l'eau potable, les égouts. Cela représenterait un risque de paralysie majeur, non seulement pour la région francilienne mais certainement pour toute la France, voire une partie de l'Europe, de nombreuses sociétés multinationales ayant leur siège à Paris ou autour de la capitale.

Certes le projet de la Bassée ne se veut pas la solution ultime et parfaite, nous le savons bien, et il ne vient pas de sortir d'un chapeau de prestidigitateur qui proposerait la panacée aux Franciliens.

Il s'agit là d'un projet remontant à une quinzaine d'années qui a été conçu à l'origine par les ingénieurs de la Ville de Paris qui étaient détachés à l'institution des barrages-réservoirs, ainsi que le soutien des services de l'Agence de l'eau.

Nous savons que l'importance des crues en Île-de-France correspond à l'addition des flux de la Seine et de l'Yonne après la confluence de Montereau.

Le projet de la Bassée consiste donc à stocker les flux de la Seine dans de très grands casiers pour laisser passer le flux de l'Yonne et à relâcher cette eau après la décrue de ce fleuve.

Comme je l'ai dit, ce projet n'est pas la solution ultime, mais il écrêterait les crues en Île-de-France de 25 centimètres, ce qui permettrait d'obtenir un effet de seuil et d'éviter l'atteinte d'une grande partie des réseaux.

Le problème posé par une inondation n'est pas de savoir si un fleuve sort de son lit habituel et envahit des zones naturellement sèches : cela correspond à la vie normale et naturelle des cycles de l'eau.

En réalité, la question est : quels sont les impacts de cette crue sur la santé humaine, l'économie, le patrimoine et l'environnement, car c'est ainsi que le définit la directive européenne inondation qui a été récemment transcrite en droit français.

Dans la panoplie des moyens qui permettent de répondre aux conditions posées par la directive, le projet de la Bassée est à ce jour un élément majeur.

Or, quelles sont les questions que nous devons nous poser à travers le débat public qui a été lancé et qui a vu de nombreuses réunions publiques se tenir, tant en région qu'à Paris ou en petite couronne.

Je crois que les trois thèmes repris par le cahier d'acteurs du Département sont exactement ceux qui conviennent, car ils synthétisent les interrogations généralement émises, et l'approche sur la culture et la conscience du risque révèlent une réalité qui est celle que la mémoire des événements passés disparaît en général très vite.

Cette conscience du risque a permis, au moins à Paris, de prendre déjà des mesures de prévention dont il faudra tenir compte lors de l'analyse du financement du projet, dont il faut se souvenir qu'il avoisine les 500 millions d'euros.

Ce problème de financement de l'ouvrage doit d'ailleurs encore trouver sa solution réelle et pérenne, car au-delà de l'investissement très élevé, c'est également le budget de fonctionnement, de 5 millions d'euros environ, qui doit trouver une réponse innovante.

Outre le fait qu'une étude plus fine doit permettre de revoir ce budget à la baisse, je voudrais rappeler que l'institution des barrages-réservoirs s'est récemment transformée en établissement public territorial de bassin et que sa vocation est également de voir d'autres départements le rejoindre.

Par ailleurs, au-delà des collectivités locales auto-assurées, il faudrait également que les principaux bénéficiaires de ces travaux participent au budget de fonctionnement, que ce soient les gestionnaires de réseaux E.D.F., R.A.T.P., S.N.C.F., eau potable, voire les compagnies d'assurance qui, elles, sont les vraies bénéficiaires de ces travaux.

Une réflexion sur une redevance pour services rendus pour la lutte contre les inondations doit être mise très sérieusement à l'étude ; nous avons jusqu'en 2014 pour y arriver : il est temps de nous dépêcher.

Une observation, enfin, sur ces cahiers d'acteurs du Département de Paris, décrits comme des avis scientifiques.

Il faut préciser qu'en ce qui concerne les services de l'État, il s'agit d'une note de cadrage rédigée à la demande de l'institution au Préfet de région, et non sur un avis scientifique.

Quant au cahier d'acteurs du conseil scientifique lui-même, il se définit comme une réflexion pluridisciplinaire, et non comme un avis scientifique car il n'a été émis qu'au vu des documents grand public soumis au débat, et non sur les documents des études techniques et scientifiques faites depuis des années. Je tiens à relever ici la grande honnêteté intellectuelle de ce conseil.

Madame la Présidente, mes chers collègues, au terme de mon intervention, et à quelques jours de l'ouverture du débat public, la question principale qui reste posée peut se résumer ainsi : le projet de la Bassée est-il un projet d'intérêt national, voire européen, compte tenu des impacts économiques que j'évoquais plus haut ?

Si la réponse est oui, les financements devront alors concrétiser l'engagement de l'État dans ce projet, et il faudra également que les fonds européens abondent le budget très au-delà de la participation des départements constitutifs de l'institution.

Le fait que la Commission nationale du débat public se soit saisie du sujet et ait créé une condition particulière le laisse supposer et l'espérer.

Si la réponse est non, la conclusion s'imposera d'elle-même : le projet ne pourra pas voir le jour. À ce moment-là, chacun aura pris ses responsabilités face à l'histoire.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - La crue de 1910, dont la période de retour est de 200 ans, représente une montée des eaux de la Seine de 8,62 mètres.

Pendant cette crise, 7 milliards de mètres cubes sont passés à Paris, et la plaine de la Bassée a stocké 37 millions de mètres cubes. C'est pour prévenir un retour de cette ampleur qu'il fut décidé de créer 1 milliard de mètres cubes de stockage.

À ce jour, les quatre lacs-réservoirs qui ont été créés et qui sont gérés par "Seine-Grands Lacs" permettent de stocker 830 millions de mètres cubes.

Le débat public dans lequel nous nous inscrivons aujourd'hui porte sur la création, dans la plaine de la Bassée, d'une zone d'expansion des crues représentant un volume complémentaire de 55 millions de mètres cubes.

Sur le fond, chacun ne peut être que favorable à cette opération, car le retour aujourd'hui d'une crue de type 1910 causerait d'immenses dégâts évalués, cela a été rappelé tout à l'heure, à plus de 17 milliards d'euros.

Je précise que ce montant n'inclut pas les dégâts qui seraient portés aux réseaux : R.A.T.P., eau, électricité, gaz, téléphone, etc., sur lequel les calculs d'impact sont très complexes. Leur remise en état complète nécessiterait de un à cinq ans.

Alors oui, il faut poursuivre les investissements et trouver les 500 millions d'euros permettant de réaliser cette opération et de réduire l'exposition au risque de l'agglomération capitale.

Vu l'énormité des enjeux, c'est une nécessité pour les Parisiens, pour les Franciliens, pour le pays tout entier et même au-delà, puisque c'est dans cette région que le tiers du PIB du pays se forme, et nous avons ici la cinquième métropole économique mondiale.

Se pose dès lors la question de la répartition de l'effort - mes collègues l'ont évoqué tout à l'heure.

Sur les 500 millions d'euros nécessaires pour réaliser cet investissement, l'État et la Région sont les premiers contributeurs, avec 40 % chacun. Comment les 20 % doivent-ils être répartis ?

Par sa situation géographique, ce projet bénéficiera naturellement aux quatre départements de Paris et de la petite couronne créateurs de l'institution "Seine-Grand Lacs". Mais à l'évidence aussi, plus largement, à l'ensemble des huit départements de l'agglomération parisienne.

Alors soyons précis : les barrages actuels, couplés au reprofilage du lit de la Seine, permettent d'abattre d'environ 1 mètre la montée des crues. Réciproquement, ils permettent de soutenir l'étiage en période sèche, mais l'écrêtement obtenu sur le niveau des crues est au moins en partie compensé par l'artificialisation galopante qui a cours dans la région, qui est le bassin de la Seine. Ceci au point que les Préfets ne prennent pas en compte cet abattement dans les plans de prévention des risques d'inondation.

Cela démontre que l'on ne peut pas se contenter des barrages existants et qu'il est nécessaire d'agir encore.

De surcroît, il faut savoir que Paris est très vulnérable aux remontées de nappes plus encore qu'aux débordements du fleuve, aujourd'hui canalisés.

Les travaux à réaliser auront donc un effet sur toute l'agglomération, et chacun doit contribuer à ces travaux, dont les effets permettront aussi de refaire de la plaine de la Bassée une zone humide de grande valeur écologique - ce qu'elle était historiquement, il faut le rappeler. Car c'est la main de l'homme qui en a fait aujourd'hui le milieu qu'elle est. Nous proposons ni plus ni moins de revenir à un fonctionnement de zone d'expansion des crues. C'est en réponse à ce que Mme Danielle FOURNIER évoquait tout à l'heure que j'apporte cette précision.

En disant que chacun doit participer à ces travaux, je ne me limite pas aux collectivités. En effet, le Fonds national dédié aux catastrophes naturelles, financé sur les primes d'assurance, s'élève à 3 milliards d'euros.

Par rapport aux chiffres que j'ai rappelés tout à l'heure, on voit bien que cela n'est pas à la mesure de l'enjeu. Pour éviter que l'État soit le garant en dernier recours, il nous semble important de prévenir plutôt que de guérir, et c'est pourquoi il serait légitime que les assurances participent sous une forme ou une autre à cet investissement, mais aussi l'ensemble des acteurs publics comme privés qui ont un intérêt à cette réalisation.

C'est aussi leur intérêt particulier mais c'est bien sûr le sens de l'intérêt général.

Telles sont les motivations de la contribution de notre collectivité à ce débat d'importance, dont nous espérons qu'il permettra d'aboutir rapidement à une mise en œuvre concrète.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci pour la qualité de ce débat.

Mme Anne LE STRAT a la parole pour répondre aux quatre orateurs et oratrices.

Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Merci, en effet, pour la qualité de ce débat. Vous avez tous rappelé l'importance du sujet. Je pense en effet que la conscience de ce risque majeur n'est peut-être pas aussi partagée qu'il n'en a l'air. Les inondations, c'est le premier risque de catastrophe naturelle en France métropolitaine, et comme l'a dit M. Yves POZZO di BORGIO qui, j'espère, va venir nous rejoindre pour écouter ma réponse : c'est une évidence, nous aurons une crue de type 1910 sur Paris et sa région.

Le constat est donc partagé, en tout cas le constat par les experts scientifiques. Il y aura une crue avec des impacts absolument considérables, la question est de savoir quand.

La question est de savoir aussi - et cela a été d'ailleurs dit par Mme Danielle FOURNIER - comment bien et mieux se protéger. C'est d'ailleurs l'enjeu autour du projet de la Bassée : quelle protection nos territoires doivent avoir, face à ce risque majeur et ce risque avéré.

Vous avez tous pointé le fait qu'il doit y avoir des politiques de prévention et je voudrais rappeler ici à l'assistance que Paris n'a pas attendu, notamment le projet de la Bassée, pour se protéger du risque de crue.

Nous avons mis en place ce que l'on appelle des protections permanentes et des protections mobiles, je ne vais pas toutes les détailler. Il se trouve que, en novembre dernier, on a fait un exercice de mise en place de batardeaux pour que les différents services de la Ville travaillent justement sur une mesure d'application immédiate si la crue survenait.

Nous sommes évidemment déjà vigilants, je rappelle que les réseaux d'eau et d'assainissement sont protégés et que le schéma d'alimentation en eau potable, serait relativement peu touché et que les usines d'Eau de Paris sont protégées de la crue de 1910.

Je rappelle aussi que Paris, contrairement à plein d'autres communes limitrophes, s'est protégée de la hauteur de la crue de 1910, alors que beaucoup de départements en sont encore à la protection des crues de hauteur 1924 et 1955, ce qui n'est évidemment pas suffisant.

Il faudrait déjà que l'ensemble des territoires concernés puisse développer des mesures de protection à la hauteur de la montée des eaux type 1910.

Après, vous nous avez interrogés - et je vais surtout répondre évidemment à M. Yves POZZO di BORGIO - sur l'enthousiasme ou la mobilisation de la Ville.

La Ville est mobilisée depuis le début sur ce sujet avec les barrages-réservoirs, qui s'appellent maintenant les Grands lacs de Seine, qui se sont transformés en E.P.T.B., comme M. Daniel MARCOVITCH l'a souligné. Nous avons contribué à hauteur de 50 % aux études de faisabilité.

Je rappelle qu'il y a à peu près 20 millions d'euros d'études de faisabilité sur ce projet qui ont déjà été engagés. Paris, évidemment, y a pris sa quote-part.

Nous avons été aussi mobilisés dans le cadre de la commission du débat public sur la Bassée, dans des réunions publiques, notamment une qui s'est tenue au Pavillon de l'Eau.

Nous faisons une contribution écrite, un cahier d'acteur, comme d'autres territoires dans le temps du débat public. Nous sommes évidemment mobilisés, ce qui ne nous empêche pas d'avoir, comme d'autres départements et d'autres acteurs, des questions ou des observations à faire, ce qui n'affaiblit pas notre mobilisation sur le sujet, Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Je vais citer un autre Yves, M. Yves JÉGO, qui, lui, a fait un cahier d'acteur (pourtant, je crois que vous êtes assez proches, en termes de famille politique) pour le moins pas très enthousiaste, pour le moins peu mobilisateur.

La seule chose qu'il dit, ce qui me semble d'ailleurs un peu inconsidéré, c'est qu'il faudrait que l'on augmente dans ce cas la possibilité de construire dans les zones perméables, tout en disant que le projet de la Bassée n'est pas forcément un bon projet. Il y a une forme d'incohérence.

Vous l'avez dit vous-même, puisque j'ai relu vos questions au Gouvernement, notamment celle de juin et la réponse faite en juillet 2010. Vous disiez à la Secrétaire d'Etat qui vous répondait que le Gouvernement marquait assez peu d'empressement à soutenir ce projet.

Vous le confirmez, merci de votre honnêteté, Monsieur POZZO di BORGO.

Nous sommes mobilisés, mais nous ne pouvons pas - et c'est là où je suis obligée de vous opposer un démenti -, avec notre contribution départementale, répondre à l'enjeu financier que représente ce projet.

Cela a été dit, ce sont à peu près 600 millions d'euros T.T.C. en première estimation. Comme chacun sait, une première estimation, cela vaut ce que cela vaut.

Imaginons tout de même que, avec 600 millions en première estimation, on pourrait arriver pas loin du milliard. De plus, ce sont à peu près 7 millions d'euros de coût de fonctionnement par an à assumer pour une institution qui est quasiment en incapacité d'assurer son avenir financier dans les années qui viennent.

C'est donc évident qu'il nous faut avoir d'autres contributions financières, d'abord l'Etat, l'Europe, la Région, les départements concernés, mais les départements aussi bénéficiaires.

Cela a été très clairement dit par M. François VAUGLIN et M. Daniel MARCOVITCH, cela semblerait absolument illégitime que, alors que, par exemple, Paris s'est fortement mobilisé, s'est protégé, il paierait nettement plus que d'autres départements qui ne l'ont pas fait et surtout paierait alors que d'autres départements ne contribueraient absolument pas financièrement au fait qu'ils soient protégés par les crues.

Il faut en fait élargir l'assiette. Il faut aussi - et je suis d'accord avec vous - demander au fonds national et aux assureurs de contribuer financièrement.

Dernier point, là aussi, je suis désolée, Monsieur Yves POZZO di BORGO, mais les enjeux écologiques ne se limitent pas à trois petites fleurs.

Vous savez très bien, vous l'avez dit d'ailleurs (là aussi, vous avez fait preuve d'honnêteté), que l'on aurait peut-être pu réfléchir différemment, puisque, en réalité, cette politique générale du grand ouvrage a parfois tendance à affaiblir la culture du risque et à ne pas nous faire réfléchir à des solutions alternatives.

Pour l'instant, le consensus environnemental n'est pas réuni. Les contributions financières des différents acteurs et notamment de l'Etat ne sont pour l'instant absolument pas engagées.

Nous faisons une contribution qui, je pense, est honnête. Nous rappelons les enjeux. Nous continuons, ville et département, à être parfaitement mobilisés. Nous serons toujours à côté des barrages-réservoirs pour travailler sur ces sujets, mais nous demandons évidemment aux autres acteurs aussi d'être parties prenantes à la hauteur du risque avéré.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Si je peux me permettre, j'ai vu des maires qui auraient les pieds dans l'eau, qui seraient aux premières loges et qui n'ont pas paru s'intéresser au débat. Je leur conseillerais vivement de s'y intéresser de plus près, mais j'en ai vu d'autres très attentifs.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 22 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 22 G).

Il y a des consultations personnelles et je trouve dommage de passer à côté de ce beau débat de qualité, essentiel pour notre Capitale.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la recherche de locaux pour le 11e secteur de pédo-psychiatrie (19e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à la 6e Commission avec l'examen de la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la recherche de locaux pour le 11e secteur de pédopsychiatrie dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Marinette BACHE. M. LE GUEN lui répondra.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, je ne m'attarderai pas sur les considérants de ce vœu, qui démontrent je crois l'efficacité et la nécessité de ce 11e secteur de pédopsychiatrie sur le 19e arrondissement, mais qui reçoit aussi des enfants des arrondissements limitrophes (le 11e, le 18e ou le 20e). Ce sont plus de 1.500 enfants qui sont ainsi suivis.

Mais, aujourd'hui, le 11e secteur installé sur le 19e et ses trois unités (le C.M.P. Goubet, le C.M.P. Rébéval et l'hôpital de jour La Pomme) ont du mal à fonctionner correctement dans leurs locaux qui sont trop étroits, ce qui va évidemment avoir des impacts négatifs sur les files d'attente et sur le résultat de ces suivis.

Il serait donc utile que ces trois unités puissent trouver un accueil dans des locaux des bailleurs sociaux qui ont souvent des rez-de-chaussée avec des rideaux baissés, comme le remarquait d'ailleurs le Maire de Paris sur d'autres sujets.

Je suis bien consciente que trouver 1.300 mètres carrés nécessaires, Madame la Présidente, ce n'est pas rien. Aussi, avant de vous appeler à soutenir ce vœu, je veux quand même préciser que ces déménagements nécessaires pourraient bien évidemment se faire à des adresses différentes et dans des étapes différentes.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Tout à fait favorable, nous travaillons et nous connaissons évidemment bien ce problème, nous le suivons de près et j'irai plus loin.

Jusqu'à présent, l'ensemble des structures médicales et médicosociales dans la ville, soit elles étaient considérées comme lourdes du type hospitalier et on se posait la question, soit elles étaient directement gérées ou aidées par la Ville et on se posait un certain nombre de questions.

Or, les problèmes que nous allons connaître des structures médicales et médico-sociales obligent la Ville à avoir une politique, une gestion, indépendamment des aides financières qui n'ont pas forcément toujours existé - je ne parle pas de ce cas en particulier mais d'une façon générale - pour que notamment les rez-de-chaussée effectivement soient mobilisés au service de l'offre médicale et médico-sociale.

Il y a une révision de l'impact de ces structures, notamment avec tous les problèmes d'accessibilité et de regroupement que cela pose sur l'ensemble des bâtiments municipaux. C'est donc une réflexion que nous voudrions engager, au-delà même de ce que nous faisons déjà.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 3 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au projet de transfert du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine vers l'hôpital Tenon.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 4 G, 5 G et 5 G bis dans le fascicule, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et par l'Exécutif, relatifs au service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Je laisse la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est donc à Mme Karen TAÏEB.

M. Alexis CORBIÈRE est également inscrit.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit effectivement d'un vœu contre la fermeture du service de pneumologie à l'hôpital Saint-Antoine. Un vœu commun aux élus du groupe PS-RGA des 11^e et 12^e arrondissements, qui a été porté par M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Sandrine CHARNOZ et moi-même.

Je l'ai d'ailleurs présenté lors du Conseil du 12^e arrondissement. J'ai été, durant six années, présidente de la commission de surveillance de l'hôpital Saint-Antoine. J'ai pu voir, au cours de ces dernières années, à quoi ressemble en vrai la politique de restructuration de l'hôpital, une politique déstructurant tout sur son passage, sans concertation avec le personnel soignant, les élus et les usagers qui sont les premiers concernés.

J'ai, lors de cette dernière commission de décembre, accueilli le personnel de deux services qui étaient en grève, celui d'hématologie sur lequel je reviendrai avec un second vœu et celui de pneumologie, service qui est donc menacé de fermeture à Saint-Antoine. Comme si la fermeture désormais effective de la maternité de Saint-Antoine n'avait pas suffi, l'hémorragie de suppressions d'emplois, de suppressions de lits et de fermeture transferts de service se poursuit à l'A.P.-H.P., et notamment au niveau des hôpitaux de Paris Est. Une politique de santé qui, on le voit, est menée à la hache et qui rime surtout avec rentabilité.

Ce projet vise donc à transférer le service de pneumologie à Tenon, supprimant au passage 15 postes, 10 lits d'hospitalisation sur le site accueillant, alors que Saint-Antoine se veut être une référence en matière d'urgence. Les patients accueillis en urgence dans ce service de pneumologie ont en général besoin d'une assistance respiratoire, sont immunodéprimés, en défaillance multiviscérale. Ils sont, pour 75 % d'entre eux, atteints de cancer du poumon.

Le personnel soignant de l'hôpital Saint-Antoine émet ses plus grandes réserves quant à la capacité de l'hôpital Tenon de pouvoir accueillir leurs activités dans de bonnes conditions. Ils sont très inquiets pour leurs patients et c'est pourquoi nous demandons par ce vœu l'annulation de ce projet de fermeture du service de pneumologie à Saint-Antoine.

Nous souhaitons aussi que la nouvelle directrice de l'A.P.-H.P., Mme FAUGÈRE, vienne rendre visite au personnel soignant de Saint-Antoine, afin de mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain, car la restructuration des hôpitaux fait bien plus de mal dans la vraie vie que dans les bureaux de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Une minute. Il s'agit d'un vœu qui défend Saint-Antoine, tel que cela vient d'être dit, mais si j'ai considéré que je maintenais mon vœu, notamment dans le 12^e arrondissement, c'est que je crois qu'il fallait parler clair vis-à-vis des personnels et leur dire clairement que nous souhaitons l'abandon d'un projet de fusion, sans condition aucune et sans ambiguïté, car c'est cela que nous demandent les personnels à juste raison. Non pas qu'à partir du moment où certaines conditions, où à partir du moment qu'un dialogue se renouerait, nous pourrions discuter de l'abandon du service de pneumologie. Donc il me semble que le vœu que je vous présente est plus clair.

Également, le problème n'est pas seulement un dialogue entre les personnels et la direction, car ce serait considérer qu'il y aurait un problème de communication sur Saint-Antoine, ce qui quand on connaît le dossier ramènerait les choses tout de même à une certaine ambiguïté.

Donc, je ne demande pas cela mais je dis clairement, parce que cela a été dit et que le débat est clairement posé, que l'on maintienne tous les emplois médicaux sur le site, que l'on refuse ce projet de fusion du centre de pneumologie et que l'on dise clairement que nous refusons le fait que cette politique remette en cause la qualité du service public hospitalier à Saint-Antoine.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

Pour notre part, nous vous proposons le retrait de votre proposition et l'adoption d'un vœu de l'Exécutif qui reprend l'ensemble des interpellations.

Chacun est sensible plutôt qu'à l'idée de se démarquer d'essayer de trouver des solutions, parce qu'on est quand même dans un domaine qui mérite évidemment autre chose qu'une approche un peu simpliste. Il faut rentrer dans le détail, y compris pour convaincre et pour avancer.

C'est pourquoi nous pensons que le vœu que nous proposons aujourd'hui, alors même que se tient d'ailleurs une réunion entre l'équipe du service, le directeur du groupement hospitalier, ainsi que la direction générale de l'assistance publique, nous souhaitons pour notre part insister sur différents éléments qui sont de nature à faire avancer les choses. En tout cas, nous le souhaitons.

C'est pourquoi, tout en approuvant donc l'esprit des différents vœux qui ont été proposés, nous souhaitons que l'on renonce au projet actuel de transfert du service de pneumologie vers l'hôpital Tenon et que l'on reprenne la concertation, ce qui n'est pas un problème de communication, mais tout simplement un problème d'élaboration d'un projet médical.

C'est cela qui nous semble la question essentielle et sans doute la préoccupation des gens du service en question. C'est bien d'essayer de mettre en avant la problématique médicale et non pas la problématique comptable, comme cela semble être le cas jusqu'à présent. Et autour d'un projet médical, on doit pouvoir effectivement réfléchir à la manière dont on doit revoir la copie du point de vue de ce qui a été proposé jusqu'à présent.

Evidemment, il nous paraît tout à fait essentiel de réfléchir non seulement en termes de service en tant que tel, mais aussi d'assurer les capacités d'accueil en aval des urgences de Saint-Antoine, ce qui pourrait donner un argument supplémentaire pour plaider en faveur du maintien de ce service.

Voilà l'objet du vœu de l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je me retourne vers les auteurs des vœux initiaux pour leur demander s'ils acceptent de les retirer, sachant qu'il y a un vœu de l'Exécutif.

Monsieur CORBIÈRE ?

M. Alexis CORBIÈRE. - J'ai compris, je souhaite donner une explication de vote.

Je goûte toujours avec plaisir le fait que je me fais caractériser comme simpliste, ce qui est une façon tout à fait sympathique de poser le débat, mais permettez que le simpliste que je suis, voire même un peu crétin puisque de gauche, a compris l'enjeu du débat.

Cela dit, vu que le vœu proposé ne contient plus les ambiguïtés précédentes et est effectivement une évolution tout à fait claire de la situation, je me range derrière ce vœu qui dit clairement que nous refusons la fermeture du centre de pneumologie et que nous refusons la politique de regroupement, tel que les personnels et l'ensemble des usagers le demandent.

Merci, de la part d'un simpliste.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame TAÏEB, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Karen TAÏEB. - J'accepte effectivement de retirer ce vœu puisque le vœu de l'Exécutif reprend la teneur des deux vœux, parce que j'invite M. Alexis CORBIÈRE à relire le vœu qui a été déposé en Conseil de Paris, qui n'est pas le même que celui qui a été déposé en Conseil d'arrondissement.

Voilà.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pas de dialogue. Donc, les deux vœux initiaux sont retirés au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je n'ai jamais pensé un instant que la vision politique de notre collègue, M. CORBIÈRE, était simpliste. Je connais au contraire la subtilité considérable, à la fois de sa personnalité et de son engagement politique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je m'associe à cette remarque, bien sûr.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 4 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à un poste à temps complet supplémentaire pour le service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation préoccupante de la maternité des Bluets.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de la maternité des Bluets.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à un poste à temps complet supplémentaire pour le service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine.

La parole est à M. Patrick BLOCHE ou à Mme Karen TAÏEB ? Au choix.

M. Patrick BLOCHE. - Comme on se partage le travail avec Karen, je vais peut-être présenter ce vœu si elle me le permet. Il est tout à fait symptomatique d'ailleurs que cette séance du Conseil de Paris amène à examiner un certain nombre de vœux qui montrent l'inquiétude de nos concitoyens, des personnels soignants, dans l'accès aux soins et dans des soins essentiels.

On vient d'évoquer, à travers le vœu précédent, la fermeture du service de pneumologie de Saint-Antoine, son transfert sur Tenon, dans une incohérence médicale totale, surtout que l'on sait que le service d'urgence de Saint-Antoine va être renforcé dans les années qui viennent et, pour avoir reçu jeudi des représentants du service de pneumologie de Saint-Antoine et m'être trouvé, avec beaucoup d'élus ici présents, samedi matin devant l'hôpital Saint-Antoine à quelques jours de la fermeture de la maternité Saint-Antoine, on voit bien que nous sommes au cœur de problématiques graves : graves pour l'accès aux soins, graves pour la cohérence de l'offre de soins dans l'Est parisien.

On ferme des services, on les transfère et, en l'occurrence, avec notre vœu, nous voulons traduire le souci qui est le nôtre quant à la situation actuelle de la maternité des Bluets.

Comme maire du 11^e arrondissement, évidemment, je traduis l'attachement historique que le 11^e arrondissement a pour cette maternité, puisqu'elle a longtemps trouvé et développé son activité au sein du 11^e, avant d'être transférée dans le 12^e arrondissement. La maternité des Bluets, c'est une spécificité, une originalité en matière d'accouchement avec souvent un rôle très précurseur. C'est un équilibre financier en 2009, hélas remis à mal en 2010, compte tenu des exigences de l'Etat...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - J'ai deux vœux séparés : un sur le service d'hématologie et ensuite les Bluets.

M. Patrick BLOCHE. - Je ne comprends pas votre interpellation, Madame la Présidente !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Là, nous sommes sur le vœu n° 6 G qui concerne le service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine, et le vœu suivant concerne la maternité des Bluets. Vous avez fait un enchaînement, peut-être ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Nous allons faire les deux, Madame la Présidente. Comme cela, nous allons gagner du temps !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous pouvez enchaîner. Dans ce cas-là, il n'y aura qu'une réponse de la part de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE. - Je suis absolument désolé. J'ai pris la parole parce que j'étais persuadé que l'on était sur la maternité des Bluets. Il eut fallu m'interrompre car je n'étais évidemment pas signataire du vœu sur l'hématologie. Je suis désolé.

Que fait-on ?

Je termine sur les Bluets ?

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Terminez sur les Bluets !

M. Patrick BLOCHE. - On fera l'hématologie et comme ça, on verra...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Non, parce qu'on n'aura pas le temps, vu que vous avez 1 minute chacun et que vous avez pris vous-même 2 minutes.

M. Patrick BLOCHE. - Ecoutez, je vais conclure bien entendu, en indiquant tout simplement, dans le domaine de l'accouchement, que la maternité de l'hôpital Saint-Antoine a fermé, que la maternité Bien-être a fermé, que la maternité des Lilas connaît les difficultés que l'on sait, que la clinique Vinci dans le 11^e arrondissement a annoncé sa fermeture et que, de ce fait, les difficultés financières et les demandes de davantage d'accouchements qui sont faits à la maternité des Bluets ne sont pas acceptables, d'où la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je suis désolée pour Mme Karen TAÏEB. D'autres collègues sont pressés et attendent leur tour.

M. Alexis CORBIÈRE voulait parler sur les Bluets, donc on termine sur ces deux vœux.

Monsieur CORBIÈRE, pour une minute, s'il vous plaît.

M. Alexis CORBIÈRE. - L'essentiel a été dit. C'est un vœu qui a le soutien aussi de Mme Catherine VIEU-CHARIER et Mme Hélène BIDARD. Je sais qu'avec Mme la Maire du 12e, Mme Michèle BLUMENTHAL et M. Patrick BLOCHE, nous allons tous dans le même sens : il faut apporter une réponse aux demandes des personnels des Bluets, des usagers.

Notre vœu demande que M. le Maire de Paris interpelle le Ministre de la Santé, M. Xavier BERTRAND, pour qu'il revienne sur ses décisions, demande que M. le Maire de Paris intervienne auprès de l'ARS et de son directeur général, M. EVIN, afin que soient reconnues les spécificités de cet établissement. On demande également que l'ARS prenne tout ou partie des déficits importants cumulés.

Nous voulons, auprès des personnels et tous ceux qui sont sensibles à la qualité de cet établissement, dire non à ce que cela se transforme en une usine à bébés.

C'est le sens de notre vœu et des autres vœux qui sont ici présentés.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je sens que j'ai créé une frustration chez Mme Karen TAÏEB, donc vous avez 30 secondes, mais pas plus !

Mme Karen TAÏEB. - Merci, ce ne sera pas très long.

Effectivement, toujours à Saint-Antoine, là, il s'agit du service d'hématologie.

Dans cette logique de politique de restructuration, le service d'hématologie de l'Hôtel-Dieu a été transféré à Saint-Antoine. Deux services d'hématologie cohabitent désormais, l'un au sixième, l'autre au quatrième étage.

Le problème, c'est qu'il y a un seul coursier qui transporte les poches de sang : celui de Saint-Antoine, donc ceux de l'Hôtel-Dieu n'ont pas de coursier et c'est un manque énorme à la fois pour les patients et le personnel, qui fait le travail du coursier, en fait.

Cela ressemble à un détail, mais ce n'est pas un détail pour le personnel en charge de ce travail.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci de votre concision.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole pour la réponse à ces deux vœux.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, sur le dernier vœu sur l'hématologie, qui ne pose évidemment pas de problème, qui montre la vision précise de notre collègue sur la vie de cet hôpital, et ce vœu est parfaitement justifié, donc je proposerai un avis favorable.

Le second est tout aussi justifié et j'aurai aussi un avis favorable. Simplement, je veux souligner quand même l'enjeu majeur de cette question.

Evidemment, la clinique des Bluets à Paris, c'est à la fois une histoire, elle a été rappelée, dans le combat pour la maternité, pour la contraception, pour la maternité, j'allais dire au plus près de la préoccupation de la femme, l'accouchement sans douleur, c'est ce que je voulais dire, et évidemment, au-delà, toute la bataille de l'IVG, bien évidemment. Elle a une très forte attractivité pour les familles parisiennes, une prise en charge qualitative toujours aussi innovante. C'est un des plus gros centres de procréation médicalement assistée à Paris et elle a fait déjà des efforts tout à fait considérables dans la mesure où elle s'est aujourd'hui transportée aux côtés de l'hôpital Trousseau et qu'elle fonctionne de façon très positive - je crois que chacun peut le reconnaître - avec Trousseau.

Aujourd'hui, alors qu'elle a des tâches un peu spécifiques, effectivement, dans le paysage médicosocial parisien, elle s'adresse à un public plus particulier, avec une approche où l'innovation sociale est également très présente, on voit bien que sa situation financière redevient extrêmement préoccupante et on a l'impression que les aides qui devaient lui être fournies n'ont pas été suffisamment présentes en temps et en heure et qu'aujourd'hui, cette maternité s'enfonce dans une situation très grave.

Donc, il faut que nous soyons extrêmement vigilants et très interpellants dans notre vœu. Nous le sommes, nous avons soumis plusieurs sujets mais celui-là est sans aucun doute le sujet de plus grande importance, surtout que, indiscutablement, il y a une crise globale - j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans notre enceinte - de l'offre de maternité à Paris et notamment dans ce Nord-est parisien... enfin, dans cet Est parisien.

Donc, il faut vraiment que nous soyons tout à fait mobilisés pour l'avenir de cette clinique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Fort bien.

Donc, nous passons au vote.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu concernant le service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 5 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu relative à la maternité des Bluets déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 6 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu relative à la maternité des Bluets déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 7 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction faite aux services funéraires d'apporter les soins de corps aux personnes atteintes du VIH.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 9 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à l'interdiction faite aux services funéraires d'apporter les soins de corps aux personnes atteintes du VIH.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu est relatif à l'interdiction faite aux services funéraires d'apporter les soins de corps aux personnes décédées atteintes du VIH. Cela fait suite à un arrêté qui date du 20 juillet 1998. Or, aujourd'hui, rien ne justifie cette interdiction. D'ailleurs, le Conseil national du Sida a rappelé à plusieurs reprises, je cite, qu'"aucun argument technique ou scientifique ne peut justifier l'application de mesures spécifiques en matière d'opérations funéraires sur les corps des personnes décédées infectées par le VIH". Or, cette discrimination persiste. Elle a d'ailleurs suscité une mobilisation importante des associations qui demandent que cette interdiction soit levée.

Suite à ces mobilisations, une inflexion semble être apparue du côté du Ministre de la Santé qui a indiqué sa volonté de faire évoluer très vite les règles dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous souhaitons que le Conseil de Paris puisse demander à M. Xavier BERTRAND que ses engagements soient pris et qu'enfin cette discrimination disparaisse.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Fort bien.

M. LE GUEN a la parole pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN. - J'ai déjà eu effectivement mais dans une autre enceinte, ou dans une autre vie, j'allais dire, l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, car effectivement, il y a un véritable débat autour des soins de corps qui sont autorisés pour les personnes atteintes de VIH.

Les soins de corps habituels sont autorisés ; ce sont les soins de corps invasifs qui ne le sont pas, et avant de donner un avis évidemment positif rejoignant d'ailleurs après cela l'avis de la Commission nationale d'éthique, je voudrais dire néanmoins que vraisemblablement, il y a une tradition dans notre pays de soins invasifs qui sont trop fréquemment pratiqués en France indépendamment de cette question.

Sur la question des personnes porteuses du VIH aux côtés des associations de lutte contre le Sida et du Conseil national du Sida, j'ai déjà interpellé publiquement le Ministre de la Santé pour lui demande de reporter cette décision, de mener un travail approfondi avec le Haut Conseil de santé publique, qui semble-t-il s'était prononcé de façon négative un peu rapidement dans un premier temps, et d'adopter des positions qui ne soient pas stigmatisantes à l'égard de ces personnes, car il ne semble pas aujourd'hui qu'il y ait de raison scientifique qui justifie la situation actuelle.

Nous avons d'ailleurs déjà obtenu une avancée, puisque le projet d'arrêté qui devait consacrer cette situation négative a été retiré, un nouveau groupe de travail s'est mis en place, et je pense que cela montre bien que des mobilisations importantes sur ce sujet ont déjà obtenu un certain écho, et donc c'est un avis favorable que je donne pour renforcer cette interpellation avec la légitimité que nous donne le Conseil de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 8 G).

2012, DASES 15 G - Approbation du principe, des modalités de passation d'un marché à bons de commande de prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement physique de jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris (article 30).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 15 G relatif à l'approbation du principe, des modalités de passation d'un marché à bons de commande de prestations régulières et occasionnelles d'accompagnement physique de jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département de Paris (article 30), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 9 A G.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais être très rapide, il s'agit d'un amendement technique qui porte juste sur la formulation du marché. Il s'agit d'une passation de marché à bons de commande pour l'accompagnement des jeunes M.I.E. puisque vous savez que nous avons des établissements sur l'ensemble de la France, et ces jeunes doivent être accompagnés entre les centres ou leurs familles d'accueil ou leurs familles.

Et c'était juste une correction sur la formulation du marché.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pas d'objection ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 9 A G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 9 A G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 15 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DASES 15 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du square Alexandre et René Parodi (16e).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur le square Parodi.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la révision de la loi sur l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Je vous propose d'examiner conjointement les propositions de vœu référencées n^{os} 10 G, 11 G et 12 G dans le fascicule, déposées respectivement par le groupe U.M.P.P.A., M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, relatives à l'accueil des gens du voyage sur le square Parodi.

La parole est d'abord à M. Claude GOASGUEN, pour une minute.

M. Claude GOASGUEN. - Merci, Madame la Présidente.

C'est une question un peu étonnante puisqu'en réalité, nous n'avons aucune pièce officielle qui nous permette de poser cette question, sinon, des informations qui sont des informations journalistiques, des informations du terrain, qui montrent qu'en réalité, il y aurait intention de faire.

Et si cette question avait une utilité, quelle que soit la réponse, qu'elle soit négative ou positive, ce serait de fixer juridiquement quelle est l'attitude de la Municipalité de Paris et du Conseil.

Quel est le problème ?

Le problème est qu'une loi a décidé d'installer à Paris comme Département, une aire des gens du voyage pour 200 personnes.

Je précise tout de suite, afin qu'il n'y ait pas de polémique que je suis parfaitement conscient de la différence qu'il y a entre les gens du voyage et ceux que l'on assimile en général à ces gens du voyage ; ce sont des gens structurés, et qui ont parfaitement le droit d'avoir à l'intérieur du Département et d'une commune la possibilité d'être hébergés dans des conditions sanitaires et sociales convenables.

Le seul problème est que les deux endroits qui avaient été choisis par la Mairie de Paris ont été désavoués pour des raisons strictement administratives et non politiques, car celui de Boulogne en tout cas qui avait été choisi à ma demande d'ailleurs a été refusé au motif que l'on peut difficilement risquer le caractère inondable de l'aire des gens du voyage.

Par conséquent, et je le comprends bien, la Municipalité a tenté de rechercher un endroit, et c'est légitime où les gens du voyage pourraient être installés.

Et nous avons appris, non pas par une pièce officielle, mais par la vox populi et par la vox journalisti qu'il y avait des possibilités d'installer cet endroit dans le square de l'Amiral Bruix. Immédiatement, l'attention a été très vive dans la mesure où les riverains se sont inquiétés du caractère inopiné quand même de cette installation pour 10 roulottes, pour 10 personnes, 10 couples éventuellement, loin de tout établissement hospitalier, à la limite du périphérique. Dans un établissement qui était un établissement d'espace vert, nous avons eu d'ores et déjà avant même qu'un acte juridique soit signifié, 1.500 signatures s'y opposant.

Je pense donc qu'en toute hypothèse, cet acte qui est un acte peut-être simplement d'expertise préalable à toute décision ne pourra pas passer devant les tribunaux administratifs, mais je voudrais simplement avoir l'avis de la Mairie de Paris.

Evidemment, l'émotion suscitée a généré des interrogations, et nous avons eu bien sûr quelques extrémistes, des coucous qui viennent s'installer à l'intérieur d'une revendication légitime pour dire : est-il normal que la Mairie de Paris puisse, comme cela, accepter qu'au fond, sans négociation avec les départements périphériques, il n'y ait pas de discussion ?

C'est une question que moi-même j'avais évoquée lors de la loi de 2004, mais qui évidemment me paraît très mal séante aujourd'hui.

Il me paraît évident qu'il faille chercher des emplacements pour les gens du voyage et ne pas se laisser désorganiser par des appréciations un peu approximatives de coucous gris qui viennent dire, il faut en faire plus.

Mais je ne suis pas les coucous gris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur GOASGUEN, c'est une minute, là vous approchez des 4 minutes !

M. Claude GOASGUEN. - Vous ne voulez pas que je vous raconte l'histoire des coucous, c'est pourtant une belle histoire, cela ne vous intéresse pas les coucous ?

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Gagnons du temps, faites-nous des propositions par exemple.

M. Claude GOASGUEN. - Je vous fais une proposition, la voulez-vous dans votre arrondissement l'aire des gens du voyage, je suis d'accord si vous trouvez une place. Si vous trouvez une place dans le 16e arrondissement, je suis d'accord pour en discuter, mais rien n'est pire que d'imposer à un arrondissement, sans consultation des élus, sans consultation des riverains, la possibilité d'installer une aire des gens du voyage parce que vous faites naître tous les extrémismes alors que tout peut se résoudre par une possibilité de discussion.

Je vous le répète, il nous faut un acte juridique qui symbolise la volonté de la Municipalité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci.

Madame la Présidente, je vais être très concret sur cette question du square Parodi et du projet actuellement à l'étude d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Puisque le diagnostic a été fait, je passerai immédiatement si j'ose dire aux remèdes ou en tout cas aux difficultés qui sont posées de manière très concrète par un tel projet.

Parce qu'il faut le considérer à la fois sous l'angle de la plus grande humanité, mais aussi sous l'angle de la plus grande des garanties en matière de sécurité.

Or, de ce point de vue-là, avec ma collègue, Mme Laurence DREYFUSS, ce projet me paraît présenter manifestement des carences au-dessus desquelles la Ville de Paris ne peut pas passer, et je veux en particulier évoquer la proximité d'un terminal autoroutier pour les touristes venant et partant de Paris avec un niveau de délinquance vraiment élevé du côté de la porte Maillot et c'est la raison pour laquelle nous demandons à la fois l'abandon de ce projet et naturellement une solution alternative à travailler en concertation avec la Ville de Paris, et c'est l'objet du vœu n° 11 G.

Concernant le vœu n° 12 G, Madame la Présidente, il fait suite au vœu n° 11 G, mais sous un angle très différent.

On entend parfois certains parlementaires se plaindre de la loi, mais malgré tout, c'est bien eux qui la votent, la loi, en particulier la loi de 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a bien été votée, y compris par

certaines parlementaires du 16e arrondissement, y compris élus depuis bien longtemps, depuis très longtemps - et je n'oserais pas dire : trop longtemps -.

Je veux, à cet égard, leur rappeler simplement l'article 44 de la Constitution de la Ve République, qui garantit le droit d'amendement pour les parlementaires, y compris ceux qui font coucou, Monsieur GOASGUEN, et l'article 39, enfin, l'initiative des lois...

Souhaits de bienvenue.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous avons dans la tribune des élèves de Science Po, j'aimerais qu'on leur donne une bonne image d'une assemblée d'élus. Nous les saluons au passage.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du square Alexandre et René Parodi (16e).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur le square Parodi.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la révision de la loi sur l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. (suite).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. ALPHAND a la parole et lui seul, mais très brièvement, pour sa conclusion.

M. David ALPHAND. - Je vais conclure, Madame la Présidente.

Pour les élèves de Science Po qui sont là et qui connaissent bien l'article 39 également, qui garantit l'initiative de la loi, concurremment au Premier Ministre et aux membres du Parlement, ces membres du Parlement qui peuvent également prendre des initiatives, y compris sur les textes concernant les aires d'accueil des gens du voyage.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, Monsieur ALPHAND, Monsieur GOASGUEN, je constate depuis plusieurs Conseils de Paris l'intérêt grandissant que vous portez à la situation des gens du voyage avec vos collègues de l'opposition et les conseils que vous nous prodiguez à chaque fois pour créer des aires, mais surtout pas dans vos arrondissements, voire même hors de Paris, pour l'un des trois vœux.

Monsieur ALPHAND, vous nous proposez d'interpeller les parlementaires afin qu'ils puissent apporter des modifications législatives pour tenir compte des spécificités de telles aires d'accueil à Paris. Je tiens tout d'abord à vous rappeler que l'U.M.P. est à ce jour assez bien placée pour saisir la majorité parlementaire.

Madame la Présidente, au nom de l'Exécutif, je tiens à réaffirmer notre objectif d'accueil des gens du voyage sur le territoire parisien.

La loi le prévoit, mais notre sens de la solidarité l'exige. Nous devons répondre aux besoins des familles dont l'un des membres est hospitalisé à Paris en accueillant dans des conditions dignes ces familles.

Mes chers collègues, nous avons deux très beaux projets dans les bois de Boulogne et de Vincennes actuellement, lesquels sont soumis à l'avis de la Ministre, car situés en sites classés.

L'Etat est partagé : avis défavorable de la Commission supérieure des Sites et avis favorable de la Commission départementale présidée par le Préfet de Paris en faveur de l'aire dans le bois de Vincennes.

Dans l'attente d'une décision, nous étudions donc de nombreux sites sur tout le territoire parisien, dans le 16e arrondissement comme dans d'autres arrondissements, avec le double objectif de l'intégration harmonieuse des aires dans leur quartier et du service rendu aux familles concernées.

Madame la Présidente, je pense que jouer sur des peurs pour empêcher l'installation de ces familles, comme le font les élus U.M.P., ne me semble pas digne de la défense de l'intérêt général que les élus devraient porter.

Je voudrais appeler à la modération des expressions publiques et à l'établissement des bases d'une concertation apaisée, reposant sur des éléments factuels et non sur des préjugés.

Mais nous n'en sommes pas encore à ce stade de la concertation et, pour ne pas bloquer les études de faisabilité sur ces projets, je donne un avis défavorable à ces trois vœux.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur GOASGUEN, 30 secondes ?

M. Claude GOASGUEN. - 30 secondes pour dire que, en réalité, vous n'avez pas répondu et vous avez bien fait !

En réalité, le projet que vous avez évoqué est un projet qui ne tient pas debout, pour une raison très simple : il n'y a pas d'établissement hospitalier au-delà du square Parodi et je sais très bien, pour avoir participé à l'élaboration de la loi, qu'en réalité le problème était de trouver, pour les gens du voyage - et c'est légitime - des endroits où ils pouvaient être soignés.

Vous confirmez donc qu'en réalité celui du bois de Boulogne est absolument obsolète, pour des raisons d'inondabilité, que celui de l'aire Parodi ne tient pas parce que nous ne pouvons pas le faire tenir, mais je voudrais dire qu'il n'y a aucun extrémisme de notre part.

Si vous trouvez d'autres endroits pour les gens du voyage, je suis tout prêt à en discuter avec vous. Je précise, en tant que parlementaire, que j'ai déposé à cette époque une remarque pour la loi de 2004 qui permettrait éventuellement au Département de Paris, avant que les coucous ne s'en occupent, qu'il puisse y avoir une dérogation au statut du Département de Paris, qui est à la fois une ville et un département, ce qui est toujours possible par amendement.

Mais les parlementaires de tous bords, aussi bien de Droite que de Gauche, ont refusé et j'ai donc accepté la position des parlementaires, comme quoi les coucous ne lisent pas assez le Journal Officiel.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous aurez d'autres occasions de vous parler, puisque j'ai l'impression que c'est un dialogue entre M. GOASGUEN et M. ALPHAND avant toute chose.

Ce qui nous intéresse, c'est le sort des gens du voyage. Une fois c'est trop près de l'hôpital, ensuite c'est trop loin, cela ne va jamais. Nous avons bien compris le sens de vos interventions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n°10 G, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 G, déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 G, déposée par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012, DASES 75 G - DDEES 45 G - Signature d'une convention entre Pôle emploi et le Département de Paris portant sur la définition d'axes de coopération et la mise en oeuvre du RSA à Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 75 G - DDEES 45 G relatif à la signature d'une convention entre Pôle Emploi et le Département de Paris, portant sur la définition d'axes de coopération et de mise en œuvre du R.S.A. à Paris.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, l'action en faveur de l'emploi est l'une des préoccupations majeures de la collectivité parisienne depuis bon nombre d'années.

Preuve en est, une fois encore, cette convention pluriannuelle pour la période 2012-2014 entre Pôle Emploi et le Département de Paris. Cette convention remplit plusieurs objectifs : d'abord, contractualiser l'offre d'accompagnement de Pôle Emploi vis-à-vis des allocataires du R.S.A. socle suivis dans les structures du Département et notamment les Espaces Insertion.

L'intérêt pour les allocataires est de développer un suivi conjoint, social et professionnel, par la constitution d'un binôme de prise en charge conseiller professionnel/travailleur social.

Cette double action permet de nettement améliorer la sortie en emploi des allocataires.

Par l'intermédiaire des orientations fixées par le Plan départemental d'insertion et d'emploi, les professionnels de Pôle Emploi seront sollicités pour réaliser un diagnostic professionnel systématique des nouveaux allocataires du R.S.A., notamment suivis par les services sociaux polyvalents.

Cette action se traduit par l'affectation depuis 2010 de 49 E.T.P. de conseillers emploi pour le suivi des allocataires du R.S.A. pris en charge par le Département.

Le second objectif consiste à veiller à ce que les allocataires du R.S.A. parisiens bénéficient auprès de Pôle Emploi d'un service minimum identique à celui offert à l'ensemble des demandeurs d'emploi.

La convention fixe à ce propos les modalités spécifiques à Paris de coordination et d'implication de Pôle Emploi dans le mécanisme d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A.

Le dernier objectif, enfin, consiste à fixer les modes de coopération entre Pôle Emploi et le Département, sur l'ensemble des dispositifs d'emploi. La convention précise donc la collaboration renforcée qui doit être mise en place à l'occasion des grands forums pour l'emploi, véritables succès de notre collectivité, ou dans le cadre des Maisons des Entreprises et de l'Emploi.

De surcroît, comme l'année dernière, Pôle Emploi participera cette année encore à 12 forums locaux organisés par les mairies d'arrondissement.

Pôle Emploi et le Département veilleront ainsi à apporter un appui au secteur de l'insertion par l'activité économique en redéfinissant l'articulation entre les Maisons des Entreprises et de l'Emploi, structures d'accueil du public, et les équipes d'insertion de Pôle Emploi.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention annuelle entre la Ville et l'Etat concernant les contrats uniques d'insertion, Pôle Emploi assurera une expertise pour les recrutements également.

Ces bonnes pratiques, pour finir, et le travail constructif entre la Ville de Paris et Pôle Emploi par l'intermédiaire de personnels de qualité ne doit pas occulter les difficultés chroniques que connaît Pôle Emploi du fait du désengagement de l'État. Relancer la croissance, former et assurer une sortie à un emploi nécessitent un réel soutien de la part des autorités de l'État dont c'est la compétence, je le rappelle.

Le nombre de dossiers par conseiller auquel se conjuguent les conditions de travail dégradées ne permet pas toujours aux agents d'assurer leur mission dans de bonnes conditions.

Face à la montée du chômage, où nous avons 115.000 chômeurs inscrits en catégorie A en décembre 2011, et une augmentation qui se poursuit ce mois-ci, Paris prend ses responsabilités et s'engage par des dispositifs précis et circonscrits en faveur de l'emploi.

C'est précisément l'objectif de cette convention pluriannuelle, et c'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à la voter.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY et à M. SAUTTER, s'il le souhaite.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues, la convention avec Pôle Emploi sur laquelle nous avons travaillé avec M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA est l'un des outils majeurs pour l'insertion professionnelle des allocataires du R.S.A.

Les conseillers de Pôle Emploi que nous utilisons dans nos espaces insertion dans le cadre de ces conventions bénéficient de conditions de travail bien meilleures que dans leur administration d'origine, particulièrement maltraitée actuellement. Dans nos espaces insertion, ils ont des files actives réduites, un dialogue permanent avec les travailleurs sociaux pour résoudre les difficultés des allocataires : telles sont les clés de succès de ces structures.

Cette convention, qui fait du retour à l'emploi la première des priorités, y compris pour les allocataires du R.S.A. qui en paraissent très éloignés, eh bien pour atteindre cet objectif, nous avons voulu que l'offre de services fournie par les espaces insertion bénéficient au plus grand nombre. Pour cela nous allons achever la couverture de Paris en espaces insertion en faisant évoluer d'autres structures de notre dispositif d'insertion : les C.A.P.I., cellules d'appui pour l'insertion.

Par ailleurs, les allocataires du R.S.A. suivis en service social polyvalent bénéficient tous d'une évaluation professionnelle systématique afin qu'ils puissent être réorientés en espace insertion si leurs freins à l'emploi ne sont pas trop grands. J'insiste particulièrement sur ce point car il concerne en grande partie des femmes qui élèvent des enfants, parfois en situation de monoparentalité.

Cette mesure me semble donc essentielle car j'estime que le fait d'élever des enfants ne doit pas être considéré comme un frein à l'emploi pour les femmes.

Donc, Madame la Présidente, en raison de l'utilité de cette convention pour le retour à l'emploi des allocataires du R.S.A., j'invite l'ensemble de nos collègues à voter ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, je n'ajouterai pas grand-chose à ce qu'ont très bien dit, et Mme Sandrine CHARNOZ, et Mme Olga TROSTIANSKY.

C'est une convention vraiment utile. Les 55 agents de Pôle Emploi qui font du diagnostic sur les personnes qui s'inscrivent au R.S.A., diagnostic mené conjointement avec une assistante sociale pour juger de la situation personnelle de ces fameux allocataires, ce diagnostic est extrêmement utile et ensuite, le suivi, comme Mme Olga TROSTIANSKY l'a très bien dit, est beaucoup plus attentif car les conditions de travail sont beaucoup moins tendues dans les espaces insertion.

Je voudrais simplement ajouter un point. Certains ont dit : "Alors que nous sommes" si je puis dire "en contentieux avec l'État qui nous doit beaucoup d'argent, ne pourrait-on pas ne pas verser cette subvention à Pôle Emploi, qui est quand même d'un montant tout à fait important, à titre de rétorsion" ?

Je veux simplement dire, et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point dans la majorité, qu'il ne faut pas prendre les chômeurs en otage de débats qui sont tendus avec l'État qui, et vis-à-vis de Pôle Emploi, et vis-à-vis des collectivités locales et en particulier vis-à-vis de Paris, ne se comporte pas bien.

Grâce à cette convention, Mme Olga TROSTIANSKY l'a dit, pour ces 8.400 allocataires suivis en 2011, 3.700, c'est-à-dire 44 %, ce qui est un pourcentage très important, ont retrouvé un emploi. Je pense que la priorité est la défense du service public de l'emploi, et c'est pourquoi j'invite vraiment l'ensemble de notre Conseil à voter cette délibération à l'unanimité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 75 G - DDEEES 45 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 75 G - DDEEES 45 G).

Vous avez été entendus, Monsieur SAUTTER et Madame TROSTIANSKY.

2012, DASCO 4 G - Fixation des tarifs de restauration scolaire et d'internat pour la rentrée 2012 (collèges publics).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au dispositif de la contribution financière des familles à la restauration scolaire dans les collèges.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Chers collègues, nous passons à la 7e Commission avec l'examen du projet de délibération DASCO 4 G relatif à la fixation des tarifs de restauration scolaire et d'internat pour la rentrée 2012 (collèges publics), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé la proposition de vœu référencée n° 13 G dans le fascicule.

La parole est à M. François LEBEL, pour trois minutes.

M. François LEBEL. - Vous le savez, depuis quelque temps, c'est la Ville de Paris et le Département de Paris qui fixent le montant de la contribution financière des familles à la restauration scolaire dans les collèges. Le Département prélève la moitié des contributions des familles et subventionne ensuite le collège sur des critères qui ne sont pas très clairs.

Considérant que dans les écoles maternelles et primaires, la Ville de Paris a mis en place un mode de calcul des subventions aux caisses des écoles qui est basée sur le coût réel des repas servis, le but du vœu est de faire en sorte que l'on soit cohérent, que la Ville et le Département soient cohérents et qu'ils subventionnent de façon identique les collèges, les écoles maternelles et élémentaires.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur LEBEL, pour votre vœu.

Normalement, c'est déjà le cas, c'est-à-dire que dans le cadre de la réforme que nous avons votée au mois de décembre, si ma mémoire est bonne, dans le calcul du coût réel de production, l'ensemble des repas produit, et donc notamment ceux qui seraient desservis dans un collège par une caisse des écoles, sont bien évidemment intégrés dans le calcul du coût réel de production, donc a priori, la réforme que nous avons votée répond à ce vœu puisque nous avons bien évidemment intégré tous les repas produits par la caisse des écoles, quel que soit l'établissement qu'elle dessert, que ce soit, c'est bien classique, les écoles du premier degré. Également quelques lycées municipaux dans Paris peuvent être desservis par la caisse des écoles ou un certain nombre de collèges, environ une trentaine de collèges.

A priori, la réforme intègre votre proposition ou demande, mais si jamais il y avait un souci particulier sur le 8e arrondissement, j'avoue que je ne sais plus si vous desservez les trois collèges du 8e arrondissement. Nous regarderons cela ensemble. Mais a priori, à votre vœu, la réforme a déjà répondu, si je peux me permettre de m'exprimer ainsi.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Ce serait une demande de retrait du vœu ?

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure. - Une seconde, pardon ! Alors, un petit point dans ce cas-là sur les collèges dits autonomes puisque c'est manifestement le sujet annexe. Une trentaine de collèges ont un fonctionnement de restauration dit autonome et ne sont pas servis par les caisses des écoles.

Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit : nous sommes avec des E.P.L.E. qui sont donc maîtres de leurs décisions, et une trentaine d'entre eux ont fait le choix de garder un dispositif de restauration autonome.

À chaque fois que des caisses des écoles, mais là ce sont les maires d'arrondissement qui peuvent y répondre et pas moi, chaque fois que des caisses des écoles ont été sollicitées par des établissements pour desservir les collèges, cela a été le cas, mais cette décision ne m'appartient, ni du côté établissement, ni du côté caisse des écoles.

La partie déjà desservie par les caisses des écoles, c'est déjà le cas.

L'autre partie, je ne suis pas la mieux placée pour y répondre.

A priori, j'avais plutôt envie de vous demander le retrait du vœu et puis que l'on puisse éventuellement rediscuter si sur le 8e arrondissement, il y avait des sujets particuliers.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur LEBEL, une réaction rapide ?

M. François LEBEL. - Je veux bien retirer le vœu mais il faudrait creuser la question et que l'on puisse savoir précisément comment cela est calculé dans les collèges qui ne sont pas "nourris", si je puis dire, par les caisses des écoles.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La proposition de vœu n° 13 G est retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASCO 4 G).

2012, DASCO 9 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2012-2013.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 9 G relatif aux modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2012-2013, sur lequel l'amendement n° 13 A G a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD. - Chers collègues, vous le savez, il n'est jamais simple de faire évoluer les périmètres du recrutement des collèges parisiens, autrement dit la sectorisation, et je tiens à saluer ici le résultat auquel nous parvenons et la façon dont Mme Colombe BROSSEL a su piloter cet exercice délicat.

En effet, chaque année, nous mesurons à quel point le partage des compétences, qui confie l'affectation au rectorat et la sectorisation au Département, rend nécessaire un travail partagé d'anticipation sur les effectifs.

Mais la politique dite d'assouplissement de la carte scolaire, prônée par le Gouvernement depuis cinq ans, montre bien les limites de ce travail commun quand, d'un côté, le Département se fixe des objectifs de mixité sociale et fait le choix de la concertation avec les acteurs locaux et que de l'autre, les représentants académiques accordent avec constance environ 30 % de dérogations individuelles à chaque rentrée.

Pour autant, malgré la baisse des demandes enregistrées cette année, sans doute parce que les familles finissent par se rendre compte que le libre choix n'est qu'un slogan qui se heurte de fait aux limites physiques d'accueil des établissements, le taux de satisfaction, lui, ne progresse pas. Non seulement cela vient contrarier le travail de sectorisation du Département mais les effets de cet assouplissement sont bien sûr à contretemps de ce qui était attendu et mis en avant par ses promoteurs.

Une étude récente d'octobre 2011, réalisée par deux chercheurs du centre pour la recherche économique et ses applications, publiée dans un rapport d'évaluation de l'assouplissement de la carte scolaire, vient d'ailleurs de pointer que les demandes des élèves boursiers restaient minoritaires - c'est notamment le cas à Paris - et que cet assouplissement s'était traduit dans les faits par un évitement amplifié des collèges de l'éducation prioritaire. Je crois que c'est un jugement définitif qui est, hélas, confirmé par tous ceux qui connaissent la situation dans les arrondissements.

Lors du C.D.E.N., qui s'est tenu la semaine dernière, où ont été présentées les modifications de sectorisation, l'académie a présenté, elle, les moyens prévisionnels de la rentrée 2012, avec une hausse du nombre de collégiens attendus à la rentrée prochaine, avec un surplus de 455 élèves par rapport à cette année, et concomitamment une baisse du nombre d'heures d'enseignement à l'équivalent d'environ 14 postes d'enseignants.

Contrairement à ce que prétendent les représentants du Ministère de l'Education, globalement la rentrée ne se fera pas à moyen constant. D'autant que nous constatons une totale opacité dans les modes de calcul et les critères retenus dans le calcul des dotations prévisionnelles aux établissements.

Or, cette absence d'information claire et détaillée, relative aux moyens prévisionnels de la rentrée 2012, et en particulier dans le second degré, doit nous inquiéter, surtout quand à chaque rentrée nous voyons toujours plus de familles faire le choix de l'enseignement privé et ce, dès l'école primaire.

Parce que nous refusons la fatalité d'un dépérissement progressif de l'école publique, qui reste à nos yeux la garante de la promesse républicaine et du rêve français, avec les syndicats d'enseignants, avec la F.C.P.E., avec la Ligue d'enseignement, les élus de la majorité municipale ont présenté solennellement, lors de ce C.D.E.N., une déclaration commune intitulée "Défendre un service public d'éducation de qualité pour tous les Parisiens", afin que le service public d'éducation retrouve toute la place qui devrait être la sienne à Paris.

Reste que même si le ministre a réaffirmé dans une interview parue dans "Les Echos", le 17 novembre, je le cite, "sa conviction qu'il faudra continuer à baisser la part des dépenses publiques en ne remplaçant pas un certain nombre de départs à la retraite, et que la suppression totale de la carte scolaire, je cite toujours, "sera sans doute le point final d'une réforme en profondeur du système éducatif", nous veillerons - Mme Colombe BROSSEL s'y est engagée - à garantir à toutes les familles que les capacités d'accueil des collèges permettront à leurs enfants d'être accueillis à la rentrée dans leur collège de secteur.

La feuille de route pour la prochaine rentrée scolaire est donc claire. Une modification de sectorisation découle de besoins clairement identifiés. D'une part, la création d'un nouveau secteur suite à l'ouverture d'un nouveau collège. D'autre part, la redistribution d'un secteur suite à la fermeture d'un collège. D'autre part, des rééquilibrages d'effectifs constatés après enquête lourde, mais également une volonté d'améliorer la mixité locale ou un souhait porté par le territoire de remettre par exemple, le collège au cœur de son secteur, et parfois une remise à plat des secteurs.

Ces modifications devaient à nos yeux répondre à trois ambitions : consolider le lien CM2-sixième, garantir la mixité sociale et respecter une cohérence territoriale.

Les modifications de secteur proposées pour la rentrée 2012 concernent ainsi les 18e et 19e arrondissements en profondeur, mais aussi les 11e, 13e, 14e et 20e arrondissements plus à la marge. Globalement, ce sont les hausses d'effectifs attendues dans certains collèges qui ont conduit le Département à engager ce travail, en concertation, il y a près d'un an, dans les 18e et 19e arrondissements. Je veux rappeler ici que, dans le 19e arrondissement, un souci de mise en cohérence des recrutements a également prévalu avec la volonté, par exemple, de contrecarrer des situations en anomalie, à l'exemple de Bergson qui recrutera désormais en proximité.

Dans d'autres arrondissements, c'est une volonté d'homogénéité entre les secteurs des écoles et des collèges, qui a pu être à l'origine de ces modifications. C'est le cas dans le 20e arrondissement, à la demande entre autres du collège Dolto, quand il ne s'agissait pas d'ajustements ou de rééquilibrages à la marge.

Un mot sur la méthode car elle est évidemment importante.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Si vous pouviez aller vers votre conclusion.

M. François DAGNAUD. - Oui, bientôt, je me dépêche.

Même si le Département n'a pas d'autre obligation qu'une présentation de ces modifications au conseil départemental de l'Education nationale, Mme Colombe BROSSEL et le Département ont souhaité une concertation qui s'est déployée sur près d'une année - je ne reviendrai pas sur ces différentes étapes - mais qui a permis d'associer largement l'ensemble des acteurs.

Je terminerai juste, puisque vous m'y invitez, sur un amendement, celui qui sera présenté dans un instant par Mme Colombe BROSSEL pour me réjouir de cet amendement de l'Exécutif sur le secteur du collège Claude Chappe qui marque l'aboutissement de la concertation menée jusqu'au bout avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux.

Grâce à la mise à disposition par la Région de locaux supplémentaires, ceux de l'ancien E.R.E.A. de la rue Clavel, nous avons sauvé le lien pédagogique construit depuis des années entre les trois écoles élémentaires du secteur et le collège, et nous avons, je crois, préservé ce lien de confiance patiemment noué entre les familles et leur collège de quartier.

Merci donc aux parents qui se sont mobilisés à nos côtés. Merci à Mme Colombe BROSSEL d'avoir entendu et compris cette demande locale, et d'avoir obtenu de l'académie, en totale synergie avec la mairie du 19e arrondissement, les ajustements nécessaires.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur MENGUY ? Oui, vous étiez inscrit, bien sûr.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - En plus, j'ai 7 minutes 30, donc vous imaginez que je vais en profiter !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous en prie.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Présidente, de bien vouloir me laisser la parole, je vous en sais gré.

Mes chers collègues, nous avons vu avec cet épisode de la sectorisation et du C.D.E.N., et avec les propos que vient de tenir M. DAGNAUD, vraiment deux réalités s'opposer. Et je le crois deux visions de l'Education à Paris, et plus globales, s'affronter.

Nous avons d'abord une vision idéologique, politique, politicienne de l'éducation qui consiste d'abord à agiter le chiffon rouge, d'abord à revendiquer, d'abord à utiliser l'école à des fins purement idéologiques, quitte d'ailleurs à donner une désinformation à inquiéter les familles et, somme toute, tout cela pour servir les intérêts d'un certain nombre de groupes de représentants de l'Education nationale qui, au final, marchent main dans la main avec la gauche de cet hémicycle.

Puis, nous avons une vision plus apaisée et plus calme de l'éducation, plus pragmatique aussi, qui se base sur trois grands principes.

D'abord la confiance dans la communauté éducative. Oui, je le répète, la majorité et le Gouvernement, comme nous, relayons cette idée que nous avons confiance dans la qualité de la formation des professionnels pour assurer l'une des plus belles missions de service public de notre République.

Ensuite, la confiance dans les familles, c'est-à-dire cette capacité que les familles auraient de choisir le bien pour leur enfant, même du choix de l'établissement dans lequel ils veulent que leur enfant puisse grandir.

Le troisième principe, c'est l'intérêt de l'enfant. Et l'intérêt de l'enfant, je suis désolé de le dire, ne passe pas par la porte ouverte aux idéologies et aux revendications politiques au sein de l'école.

L'école de la République, ce n'est pas un meeting du parti socialiste, ce n'est pas un meeting du Front de Gauche, ce n'est pas un meeting des "Verts", c'est l'école de la République.

Quand je vois des élues se vanter de ne pas siéger dans les instances parce qu'elles vont manifester, se vanter d'occuper les écoles, se vanter de mettre des banderoles sur les écoles, croyez-moi, l'élue que je suis, profondément républicain, regrette que l'école de la République soit utilisée à ce genre de finalités.

J'ai 7 minutes 30, j'ai le temps.

Pour revenir sur cette délibération et sur le débat qui a eu lieu, plusieurs choses.

D'abord, il y a eu tout un débat dans la presse sur la question du rapprochement des options dans les établissements. C'est du pragmatisme. Pourquoi ne pas proposer aux établissements et, je le répète, en fonction des réalités du terrain, un certain nombre de rapprochements quand c'est possible ? Encore une fois un faux débat.

Sur les moyens, Monsieur DAGNAUD l'a indiqué, oui, il y a augmentation des effectifs, quelques 450 élèves en plus à la prochaine rentrée. Cela fait à peu près trois à quatre élèves par collège à la prochaine rentrée. Je le répète, trois à quatre élèves en plus en moyenne par collège.

Il faut, je crois, le ramener à un certain nombre de réalités.

Vous le savez très bien, les moyens sur la D.H.G. et le H/E sont calculés mécaniquement, donc, forcément, la D.S.G. augmente mécaniquement, les collèges dans les groupes les plus défavorisés voient leurs moyens maintenus ou augmentés et le H/E prévisionnel est maintenu par rapport à l'année dernière.

Ce sont là, Monsieur DAGNAUD, des réalités et chacun doit assumer ses responsabilités, maintenant.

Le Département, pour les collèges, doit assumer ses responsabilités. Je vais en citer deux, Monsieur DAGNAUD : d'abord les travaux de sécurisation que chaque collège a demandés, dans le cadre des diagnostics locaux de sécurité. Quelle est la réponse du Département en la matière ? Elle n'existe pas.

Ensuite, les travaux d'accessibilité dans les établissements. Quelle est la réponse du Département en la matière ? Elle n'existe pas.

Moi, Monsieur DAGNAUD, croyez-le bien, je pense qu'une famille qui habite rue Maubeuge, rue du Poteau ou rue de la Croix-Nivert a autant le droit d'avoir un collège qui l'accueille dans de bonnes conditions, avec des travaux de sécurisation effectués et d'avoir un établissement accessible.

Je vais vous répondre très simplement, Monsieur BRAVO, deux choses sur les postes. Nous avons expliqué que les postes et le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux répondait à une logique de valorisation, parce que nous avons pu ainsi augmenter les enseignants lorsqu'ils commençaient leur carrière.

Est-ce que vous, à Gauche, vous le proposez ? Vous ne le proposez même pas.

Monsieur BRAVO, deuxième réponse : vous avez inauguré ce week-end une école dans le 9e arrondissement, n'est-ce qu'un local ou est-ce que le Rectorat met également des moyens humains pour assurer les cours dans cette école, comme dans le collège qui va être inauguré ? Evidemment qu'il y a les moyens humains !

Ce que vous dites, Monsieur BRAVO, c'est simple, n'a aucun sens et aucune réalité du terrain.

Enfin, Madame, je terminerai là-dessus : vous nous donnez des leçons, la Gauche défendrait mieux le service public de l'Education nationale que la Droite et nos réformes ont détruit le service public.

Je vais vous inviter à aller voir votre candidat préféré, le candidat du Parti Socialiste. Est-ce que le candidat du Parti Socialiste pour la présidentielle remet en cause l'accompagnement personnalisé que nous avons mis en œuvre ? Non. Dans son programme, il dit même qu'il va le reprendre.

Est-ce que le candidat François HOLLANDE remet en cause le service minimum d'accueil dans les écoles ? Non, il n'en parle même pas dans son programme.

Est-ce que le candidat du parti socialiste remet en cause l'autonomie des universités ? Non ! Est-ce que le candidat du Parti Socialiste remet en cause l'expérimentation cours le matin, sport l'après-midi ? Non, il n'en parle pas dans son programme.

Enfin, est-ce que le candidat du parti socialiste remet en cause l'assouplissement de la carte scolaire, mes chers collègues ? Non, ce n'est pas dans son programme !

Enfin, mes chers collègues, je vous invite donc à savoir de quoi vous parlez, puisque le candidat du parti socialiste, dans son programme, parle de l'école maternelle et de l'école primaire. Il ne connaît même pas la différence entre l'école primaire et l'école élémentaire.

Quand vous saurez cette différence, alors, oui, vous pourrez nous donner des leçons en matière d'Education nationale. Jusqu'à ce moment-là, je crois que le mieux serait de garder une certaine réserve en la matière.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous avez de saines lectures, Monsieur MENGUY.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission. - Je dois vous faire une confidence. Habituellement, l'U.M.P. m'accuse de politiser chaque débat sur l'école. Aujourd'hui, j'avais totalement prévu une intervention, ma foi assez technique, sur le changement de sectorisation.

Je suis un peu prise au dépourvu par la politisation du débat ! Mais, puisqu'on parle de politique, parlons de politique.

Monsieur MENGUY, ce n'est pas parce que l'on est dans un hémicycle que l'on peut proférer des contrevérités ou des mensonges. Vous venez de proférer un nombre de contrevérités et de mensonges ahurissant !

Le credo qui serait le vôtre serait la confiance dans la communauté éducative et les familles, mais, Monsieur MENGUY, à Paris, qui croyez-vous qui vote à l'unanimité contre les projets qui sont présentés par le ministère de

l'Education nationale, si ce ne sont les enseignants, les familles et l'ensemble des associations et des élus de Gauche qui siègent en C.D.E.N. ?

Peut-être que vous leur faites confiance, mais force est de constater que, aujourd'hui, ni la communauté éducative ni les parents ne font confiance aujourd'hui au ministère de l'Education nationale et c'est bien la raison pour laquelle, depuis deux ans, nous avons des votes unanimes, y compris d'associations de parents d'élèves qui ne sont pas connues pour leur gauchisme revendiqué.

Les moyens de l'éducation sont en baisse, vous venez nous raconter que le H/E ne baisse pas, mais enfin, Monsieur MENGUY...

Le H/E, c'est le nombre d'heures par élève. Vous venez nous raconter qu'il ne baisse pas, mais ce n'est pas simplement parce que le Ministère de l'Education dit que cela ne baisse pas que c'est vrai. Il suffit de reprendre les comptes rendus des C.D.E.N. de l'année dernière et on y retrouve écrit texto : "Le H/E était à 1,26, il va passer à 1,25" et, cette année, on arrive et on nous dit qu'il est à 1,24, mais cela n'a pas baissé !

Pour moi, de 1,26 à 1,25 puis à 1,24, cela baisse, Monsieur MENGUY, et cela fait moins d'heures d'enseignants dans les établissements.

On a presque l'habitude, maintenant : plus d'élèves, moins de profs, de toute façon c'est l'équation actuelle, mais plus d'élèves, moins de profs où ? Moins de profs dans les quartiers populaires.

Vous croyez que c'est où, non pas globalement, mais dans le détail, que les dotations baissent ? C'est dans l'ensemble de la périphérie parisienne. Vous croyez que c'est où, que les professeurs ne sont pas remplacés ? Vous croyez qu'on a des alertes dans quels collèges, parce que des professeurs de français, de mathématiques et d'histoire ne sont pas remplacés depuis un mois ou deux ?

Vous pensez que les enfants sont privés d'éducation et d'enseignement où ? Dans les collèges de la périphérie parisienne ! Et vous voudriez nous expliquer à nous, qui vivons cela aux côtés de nos concitoyens tous les jours, qu'il n'y a pas de baisse de moyens et que cela n'a pas une influence sur l'éducation ?

Aujourd'hui, les Parisiens n'ont pas droit à un traitement juste, aujourd'hui les Parisiens sont privés des moyens d'éducation, Monsieur MENGUY ! Ce n'est pas simplement parce que l'on est en Conseil de Paris que l'on peut asséner des contrevérités comme cela.

Il faudrait que l'on remercie, parce que, quand on construit une nouvelle école, il y a des profs dedans ? Mais où va-t-on ? Evidemment qu'il y a des profs dedans ! Si on construit de nouvelles écoles, c'est parce qu'il y a des élèves en plus.

Ah, oui ! Mais avec la règle du Ministère de l'Education nationale, un poste en plus égale un poste en moins, aujourd'hui, quand on construit une école dans le 9e arrondissement et que l'on y met des profs, effectivement, ce sont des profs en moins pour les élèves parisiens, ce sont des fermetures de classe dans le 14e, dans le 13e, dans le 20e, dans le 18e arrondissement !

Vous pensez que les enfants de ces quartiers n'ont pas droit à des enseignants ? Oui, la contrepartie, quand on construit de nouvelles écoles, c'est que l'on ferme des classes pour les autres enfants.

Aujourd'hui, les enfants de Paris sont les victimes de la politique comptable, coupable du Gouvernement : 98 postes en moins à la rentrée, des postes de R.A.S.E.D. et de la prévention en moins.

Oui, ce sont nos enfants qui souffrent ! Bien sûr qu'ils souffrent !

Excusez-moi, quand je visite la semaine de la rentrée avec un maire U.M.P. du Centre de Paris des classes où, dans les maternelles, il n'y a pas une classe dans l'école qui ait moins de 32 élèves, oui, excusez-moi, mais c'est de la souffrance institutionnelle et ce sont nos enfants qui sont en train de payer.

C'est bien la raison pour laquelle - et je terminerai par là, Monsieur MENGUY - vous pourrez toujours asséner des propos de confiance, mais aujourd'hui la confiance des parents, des enseignants, de l'ensemble de la communauté éducative, vous l'avez perdue !

Quand même, un tout petit mot sur la sectorisation, parce que l'on a un projet de délibération sur la sectorisation à voter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Quelle est votre position sur l'amendement ?

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure. - C'est moi qui le présente, alors plutôt positif. Un tout petit point pour expliquer l'amendement : nous avons donc acté lors du C.D.E.N. de la semaine dernière le fait que nous accueillerions l'ensemble des collégiens du collège Claude Chappe, notamment dans les locaux de l'E.R.E.A. (M. François DAGNAUD y a fait allusion).

C'est la raison pour laquelle nous annulons, par le biais de cet amendement, le mouvement de baisse des effectifs de Claude Chappe, ce dont nous sommes tous ravis.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 13 A G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 13 A G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 9 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 9 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la publication du coût réel des repas servis dans les collèges parisiens.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous examinons la proposition de vœu référencée n° 14 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à la publication du coût réel des repas servis dans les collèges parisiens.

La parole est à M. LEBEL, pour une minute.

M. François LEBEL. - Je vous remercie.

Comme je le disais tout à l'heure, maintenant, c'est le Département qui fixe le prix des repas dans les collèges. Ce prix de repas est fondé sur le coût réel des repas servis.

Afin d'être transparents et de pouvoir faire des comparaisons entre les prix de revient et les coûts réels des repas servis dans les collèges, l'objet de ce vœu est de faire en sorte que la Ville, le Département en l'occurrence, publie donc les coûts réels des repas servis dans les collèges parisiens, qui ne sont pas, évidemment, servis par les caisses des écoles.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Quel est l'avis de Mme Colombe BROSSEL sur ce vœu ?

Mme Colombe BROSSEL. - Aucun problème sur le vœu, aucun souci pour rendre publiques toutes ces données, sur lesquelles nous avons déjà largement communiqué, notamment au moment des différentes réformes. Bien entendu, je vous les transmettrai sans problème, donc avis favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 9 G).

2012, DU 3 G - Cession d'un bien immobilier départemental 11-13 rue Albert Bayet (13e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à la 8e Commission et nous examinons le projet de délibération DU 3 G relatif à la cession d'un bien immobilier départemental 11-13 rue Albert Bayet (13e), sur lequel l'amendement n° 15 G a été déposé par l'Exécutif.

C'est un amendement technique.

Je ne sais pas si Mme HIDALGO veut en dire un mot ? Vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission. - Il s'agit, en fait, d'un amendement technique sur un projet de délibération qui concerne la cession d'un bien dans le 13e arrondissement, pour ceux qui connaissent l'Association de Santé Mentale, dont le bail venait à expiration.

Elle nous avait fait part de sa volonté de rachat du site. Bien sûr, nous avons sollicité France Domaines et le Conseil du Patrimoine. C'est à l'issue de ces consultations que nous venons à la cession et il y a un amendement technique de l'Exécutif parce que nous devons passer par une procédure de déclassement, qui n'était pas prévue dans la délibération initiale.

Voilà donc ce projet qui, je crois, est consensuel et permettra à cette association, l'A.S.M. 13, de pouvoir continuer ses activités dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous en prie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 15 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 15 G est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 3 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DU 3 G).

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant :

Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris : (R.1 G) :

- M. Mao PENINO, suppléant.

La candidature proposée est adoptée. (2012, R.1 G).

Modification de la composition de la 4e Commission.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que M. REY intègre la 4e Commission en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous avons terminé l'examen des projets de délibération sur lesquels il y avait des inscriptions.

Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil général est levée.

(La séance est levée à dix huit heures quinze minutes).

Vote spécifique.

MM. Bruno JULLIARD, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Sandrine CHARNOZ, Emmanuelle BECKER et Katia LOPEZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DDEEES 4 G - Subvention et convention (1.749.000 euros) avec l'association Mission Locale de Paris.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012, DASCO 1 G - Dotations (23.613 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012, DASCO 2 G - Subventions (106.684 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012, DASCO 6 G - Subvention (13.942 euros) au lycée collège Henri IV (5e).

2012, DASCO 7 G - Dotation (16.468 euros) au lycée-collège Carnot (17e).

2012, DASCO 8 G - Conventions types entre le département de Paris et les établissements publics locaux d'enseignement précisant les modalités d'exercice de leurs compétences respectives.

2012, DPA 6 G - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation, de travaux mises aux normes des installations électriques de l'ensemble immobilier George Sand (13e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012, DASES 13 G - Subvention et convention (500.000 euros) avec l'association Claude Chappe (59000 LILLE).

2012, DASES 18 G - Signature de deux conventions avec l'association Petits Frères des Pauvres - Association de gestion des établissements, pour l'habilitation à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale, pour les petites unités de vie "Gauthier Wendelen" (19e).

2012, DASES 29 G - Subvention et convention (300.000 euros) avec la société Résidences Sociales de France (94200 Ivry).

2012, DASES 67 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Pour que l'esprit vive (10e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2012, DDEEES 2 G - Convention relative à l'attribution d'une aide financière de 90.000 euros à l'ADDEL pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement dans le secteur des services à la personne.

2012, DDEEES 14 G - Adhésion du Département de Paris à l'association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (Hôtel de Ville BP 667 - 59033 Lille Cedex).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2012, DASES 6 G - Subvention et convention (527.000 euros) avec la Fondation Hospitalière Sainte Marie (18e).

2012, DASES 12 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Notre Dame de Bon Secours (14e) pour son Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés.

2012, DASES 71 G - Octroi de la garantie du Département de Paris pour 2 prêts PHARE de 4.800.000 euros et 3.200.000 euros à contracter par l'Association de Gestion de l'Oeuvre de Saint Jean de Dieu, destinés au financement de la réhabilitation de bâtiments et de la réalisation d'un Institut d'Education Motrice, 223, rue Lecourbe (15e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2012, DRH 2 G - Fixation de la nature des épreuves et du règlement des examens professionnels d'accès aux grades de secrétaire médical et social de classe supérieure et exceptionnelle du Département de Paris.

2012, DRH 4 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Paris relative à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé ou de chèques emploi service universel préfinancés dans le cadre de l'octroi de prestations sociales destinées aux agents de la Ville et du Département de Paris.

2012, DSTI 11 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation et approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de services concernant une solution intégrée d'ENT (Espace Numérique de Travail).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012, DF 3 G - Engagement de la procédure d'appel d'offres ouvert d'un contrat d'assurance "assistance en cas de canicule" pour le Département de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012, DEVE 33 G - Appel d'offres ouvert pour les prestations d'entretien, d'élagage et d'abattage des arbres dans les établissements scolaires et de la petite enfance gérés par le Département de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012, DASES 19 G - Subvention (4.000 euros) à l'association la Porte Ouverte (9e).

2012, DASES 20 G - Subvention (3.500 euros) à l'association Suicide Ecoute (14e).

2012, DASES 26 G - Subventions et conventions (158.600 euros) avec les associations EGO (18e) et SAFE (15e).

2012, DASES 44 G - Subvention (6.100 euros) à l'association l'Action Musicale (9e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012, DASES 25 G - Participations et avenant à convention (54.000 euros) avec les associations SILOE (9e) et Intervalle-C.A.P. (7e).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2012, DASES 14 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour la formation des assistants familiaux et de leurs référents employés par le Département de Paris (article 30).

2012, DASES 24 G - Participation et convention (120.204 euros) avec l'association Accueil, Réinsertion sociale des personnes et des Familles - oeuvres des Gares "ARFOG" (13e).

2012, DASES 93 G - Octroi de la garantie du Département de Paris pour un emprunt de 6.600.000 euros à contracter par l'association Moisson Nouvelles destiné au financement de la réhabilitation d'un Centre Educatif Mixte situé 3, rue Jomard (19e).

2012, DASES 94 G - Fixation de la rémunération des agents contractuels des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

M. Romain LEVY, rapporteur.

2012, DA 4 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de destructeurs de documents, de matériels de finition et de courrier, destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris et du Département de Paris, aux services disposant d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement, en 2 lots séparés, lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2012, DAJ 1 G - Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 10 janvier 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012, DPA 2 G - Approbation des modalités de consultation des travaux de construction d'une crèche collective de 66 places avec logement de fonction et des locaux pour les services décentralisés de l'A.S.E., 4, rue David d'Angers (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Romain LEVY, rapporteurs.

2012, DAC 95 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage "A la découverte des trésors des Archives de Paris - Le portefeuille de Ministre des relations extérieures de Talleyrand. Quelle diplomatie pour la France napoléonienne ?".

2012, DAC 104 G - Acquisition de fonds, de documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la direction des services d'archives de Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2012, DDEEES 3 G - Subvention (65.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e).

2012, DDEEES 5 G - Modification d'imputation concernant les bourses versées aux allocataires du RSA dans le cadre du Programme départemental d'aide à l'emploi.

2012, DDEEES 9 G - Subvention (19.000 euros) et avenant à la convention du 25 juillet 2011 avec l'association ADIL Boutique de Gestion (10e et 14e).

2012, DDEEES 12 G - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la préparation de demandeurs d'emploi parisiens et de personnes en contrat unique d'insertion au sein de la collectivité parisienne aux forums "paris pour l'emploi" et "paris de l'expérience et de l'emploi des seniors" 2012, 2013, 2014, 2015.

2012, DDEEES 30 G - Subvention et convention (249.000 euros) avec l'Incubateur au Féminin Paris Pionnières (11e)

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012, DASES 17 G - Subvention et avenant à convention (21.000 euros) avec l'association Fort de Café pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation de personnes en situation d'exclusion dans un site de la politique de la ville.

2012, DASES 62 G - Subvention et convention (5.000 euros) avec l'association Culture(s) en herbe(s) (11e) pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation dans le cadre d'un jardin solidaire.

2012, DASES 72 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'association Société des Habous et Lieux saints de l'Islam (5e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012, DAJ 2 G - Communication de la liste de marchés attribués du 3 novembre 2011 au 31 décembre 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Denis BAUPIN, Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

M. Gilles ALAYRAC, Mmes Emmanuelle BECKER, Odette CHRISTIENNE.

Excusé :

M. Bernard DEBRÉ.

Absents :

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Pierre LELLOUCHE.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A ou V	n° délib.	Objet	Affectation Adjoint.	VOTE	Date de vote
2e	2e	1	1	EELVA	FOURNIER	CG	Vnr	-	Maintien de l'emploi à RFI, France 24 et Monte-Carlo Douaiya	SAUTTER	Adopté	06-févr
1ère	2e	2	2	PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	-	Soutien aux salariés de l'hôpital Concorde de Montparnasse	SAUTTER	Adopté	06-févr
6e	6e	3	3	PS-RGA	BACHE	CG	Vnr	-	Recherche de locaux pour le 11e secteur de pédiopsychiatrie (19e)	LE GUEN	Adopté	06-févr
6e	6e	4	4	PS-RGA	BLOCHE, BLUMENTHAL, TAIEB, CHARNOZ	CG	Vnr	-	Opposition au projet de transfert du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine vers l'hôpital Tenon	LE GUEN	Retiré	06-févr
6e	6e	5	5	PCF-PG	CORBIERE, VIEU-CHARIER, BIDARD	CG	Vnr	-	Maintien du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine	LE GUEN	Retiré	06-févr
Séance	6e	5bis	4	Exécutif		CG	Vnr	-	Maintien du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine	LE GUEN	Adopté	06-févr
6e	6e	6	5	PS-RGA	BLUMENTHAL, CHARNOZ, TAIEB	CG	Vnr	-	Demande de création d'un poste à temps complet supplémentaire pour le service d'hématologie de l'hôpital Saint-Antoine	LE GUEN	Adopté	06-févr
6e	6e	7	6	PS-RGA	BLOCHE	CG	Vnr	-	Situation de la maternité des Blucets	LE GUEN	Adopté	06-févr
6e	6e	8	7	PCF-PG	CORBIERE, VIEU-CHARIER, BIDARD	CG	Vnr	-	Situation de la maternité des Blucets	LE GUEN	Adopté	06-févr
6e	6e	9	8	PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Abrogation de l'interdiction faite aux services funéraires d'apporter les soins du corps aux personnes atteintes du VIH	LE GUEN	Adopté	06-févr
Séance	6e	9a	8	Exécutif		CG	A	DASES 15 G		LEUY	Adopté	06-févr
6e	6e	10	9	UMP/PA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, BOULLAY-ESPERONNIER...	CG	Vnr	-	Abandon du projet d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur une partie du square Alexandre et René Parodi (16e)	TROSTIANSKY	Rejeté	06-févr
1ère	6e	11	10	UMP/PA	ALPHAND, DREYFUS	CG	Vnr	-	Projet d'aire d'accueil des gens du voyage square Parodi	TROSTIANSKY	Rejeté	06-févr
1ère	6e	12	11	UMP/PA	ALPHAND, DREYFUS	CG	Vnr	-	Revision de la loi concernant l'accueil et l'habitat des gens du voyage	TROSTIANSKY	Rejeté	06-févr
7e	7e	13	12	UMP/PA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CG	V	DASCO 4 G	Refonte du dispositif de la contribution financière des familles à la restauration scolaire dans les collèges sur le coût réel des repas.	BROSSEL	Retiré	06-févr
Séance	7e	13a	13	Exécutif		CG	A	DASCO 9 G		BROSSEL	Adopté	06-févr
7e	7e	14	9	UMP/PA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CG	Vnr	-	Publication du coût réel des repas servis dans tous les collèges parisiens	BROSSEL	Adopté	06-févr
8e	8e	15	14	Exécutif	HIDALGO	CG	A	DU 3 G	Amendement technique	HIDALGO	Adopté	06-févr

